

### RÉPUBLIQUE FRANCAISE Département du Calvados

### COMMUNE DE VALDALLIÈRE

### PROCÈS-VERBAL de la séance de Conseil Municipal du LUNDI 11 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, Le 11 mars, à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 5 mars 2024, s'est réuni à la salle Pierre Geoffroy à Vassy, lieu habituel de ses assemblées, sous la présidence de M. Frédéric BROGNIART, Maire.

Nom Prénom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à		Nom Prénom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à					
BROGNIART Frédéric	Х					FABIEN Anne-Marie	Χ								
BERNIERES LE PATRY				*************		JENVRAIN Marie		Χ							
HAMEL François	Х					LEPAINTEUR Patrice	Χ								
BACON Michel	Х					MAZIER Valérie				Х	LEPAINTEUR				
CANU Nathalie	Х					PIERRES									
DUCHEMIN Daniel	Х					BERGAR Dominique	Χ								
RENOUF Patricia				Х	HAMEL F	ANNE Sarah		Х							
VAN ROMPU Riet	Х					PRESLES									
BURCY						BACHELOT Isabelle	Χ								
DOUCHIN Nicolas	Χ					ANGOT Michel	Χ								
CHANU Hervé	Х					RENE DIT DEROUVILLE S			Х						
DELAHAYE Olivier				Х	DOUCHIN N	RULLY									
CHENEDOLLE						LEGER Sébastien	Х								
FERGANT Françoise	Χ					CHANU Caroline	Х								
HUET Cédric		Х				SAINT CHARLES DE PI	RCY	8							
LABROUSSE Rémi	Χ					CHAPET Brigitte				Х	MASSON C				
LEVALLOIS Elodie		Х				BERTHOUT Julie			Х						
ESTRY						VASSY			P						
LOUIS Gilbert	Χ					GUETTIER Mickaël				Х	HELAINE C				
LARONCHE Vanessa	Х					ANGENEAU Jean-Paul				Х	WIELGOSIK				
LENAIN Didier	Х					ASSELIN Sylvie				Х	BROGNIART				
SCOLA Sabrina	Х					DAL MASO Jérémie		Х							
MALECOT-GALLOIS M	Х					FERREIRA Cécilia		Х							
LA ROCQUE						GERMAIN Gilles	Х								
WIELGOSIK Frédéric	Х					HELAINE Céline	Х								
OLIVIER Damien		Х				HUARD laëtitia		Х							
LE DESERT						THERIN Laurent		Х							
MASSON Christophe	Х					SPITZA Jean-Fançois	Х								
MARÇAIS Christelle		Х				VIESSOIX	•								
LE THEIL BOCAGE						LERESTEUX Laëtitia	Χ								
ALLAVENA Didier	Х					GRAVE Francis	Х								
BRU Noëlle		Х				PICACHE Alexandra		Х							
JOSSE Sandrine		Х		1		POUPION Patrick	Х								
MONTCHAMP					1	SILLERE Michel			Х	POUPION P					
FAUCON Gilles						BARBEY Alexandre X									
DAUPRAT Marie-F	X							•	•	C	•				

Le quorum étant atteint au début de la séance avec 33 membres présents, le conseil peut valablement délibérer.

Les délibérations sont consultables sur le site internet de la commune et au siège administratif de VALDALLIERE.

Nucleo de la cons

### Ordre du jour :

- 1. Désignation du secrétaire de séance et adoption du procès-verbal de la séance du 19 février 2024
- 2. Restauration scolaire : bilan d'activité
- 3. Médiathèque : bilan d'activité
- 4. Vote du Compte Financier Unique
- 5. Affectation de Résultat du Budget Principal
- 6. Débat d'orientation Budgétaire
- 7. Garde d'enfant

1- <u>Désignation du secrétaire de séance et adoption du procès-verbal du conseil municipal du 19 février 2024.</u>

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

Madame Marie-Françoise DAUPRAT est désignée secrétaire de séance.

Le président de la séance soumet au conseil municipal le procès-verbal de la séance du 19 février 2024.

Le procès-verbal de la séance du 19 février 2024 est approuvé à l'unanimité.

2- Médiathèques : bilan d'activités.

Présentation : Laurine MIRAGLIESE – responsable médiathèques de Valdallière

Annexe : présentation réseau des ludo-médiathèques de Valdallière

3- Restauration scolaire : bilan d'activités.

Présentation : Didier MOREL - responsable restauration scolaire de Valdallière

Annexe : présentation restauration scolaire de Valdallière

4- Finances : vote du compte financier unique. Délib N° 2024\_0311\_01

Annexes: CFU 2023 section fonctionnement et investissement.

L'expérimentation du compte financier unique (CFU) ouverte par l'article 242 de la loi de finances pour 2019 sur la période 2020-2023 a donné lieu à un bilan remis par le Gouvernement au Parlement. Sur la base des constats positifs et des propositions formulées,

l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 généralise le CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026.

Les entités admises par arrêté du 13 décembre 2019 dans l'expérimentation du CFU devront produire un CFU sur leurs comptes de l'exercice 2024 et au-delà.

Pour les autres entités, sous instruction M57 ou M4 (collectivités territoriales, groupements, établissements publics locaux, services d'incendie et de secours, centres de gestion de la fonction publique territoriale, Centre national de la fonction publique territoriale, associations syndicales autorisées), elles pourront dès leurs comptes 2024 produire un compte financier unique et devront basculer au CFU au plus tard au titre de l'exercice 2026.

Le CFU se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents.

La commune de VALDALLIERE s'est portée candidate à cette phase d'expérimentation. Cette expérimentation a entraîné notamment l'adoption de la nomenclature comptable M57 (délibération n° 2021-0609074 du 6/09/2021) avec une mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2022. L'exercice comptable 2022 a donc été le premier pour lequel la commune a voté un Compte Financier Unique.

Au 31 décembre, la Commune de VALDALLIERE clôt son exercice budgétaire. Le fonctionnement du CFU entraîne des échanges de données entre la trésorerie de Vire et le service financier de la commune afin d'assurer des éléments exactement similaires.

Ce compte rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget. Les réalisations budgétaires, en complément du CA détaillé qui a été transmis à tous les membres du Conseil Municipal sont présentées par chapitre, d'abord en section de fonctionnement, puis en section d'investissement, en recette et en dépenses.

Il est constaté que les autorisations de dépenses effectuées par le CM de VALDALLIERE lors de ses différentes décisions budgétaires ont toutes été respectées.

Echanges :

Monsieur POUPION demande s'il est possible de faire des économies sur la maintenance.

Monsieur WIELGOSIK affirme qu'il est possible d'en faire, notamment sur la maintenance des copieurs (copieurs anciens à renouveler) mais précise aussi qu'il y a des postes de dépenses auxquels on ne peut pas échapper comme le contrôle des poteaux incendie et la maintenance des extincteurs.

Monsieur BROGNIART ajoute que les dépenses liées aux transports scolaires (trajets écoles / équipements sportifs) ont fortement augmentées passant d'environ 30 000 € les années passées à 58 000 €. Une réflexion est en cours sur ce point.

Monsieur POUPION relève notamment une hausse au compte réception et demande si celle-ci est liée aux repas des anciens.

Ce que monsieur WIELGOSIK confirme.

Monsieur CHANU regrette à l'inverse de constater une baisse en ce qui concerne la voirie qui pourtant se dégrade.

Le DGS explique que le compte « entretien et réparation de voirie » correspond aux travaux de « Point à Temps » réalisés par EIFFAGE ainsi qu'aux travaux de débroussaillage et de débernage.

Monsieur POUPION revient sur le repas des anciens et demande si le prix du repas est identique pour l'ensemble des communes.

Monsieur BROGNIART confirme que celui-ci varie selon les communes.

Monsieur LEPAINTEUR demande si les variations sont importantes.

Monsieur BROGNIART précise oralement le coût du repas par commune (de 29€ à 45€/pers).

Monsieur ANGOT souhaite ajouter que pour la dépense au compte 6248 « divers », la subvention n'a pas et ne sera pas perçue.

Monsieur POUPION demande à quoi correspond concrètement cette ligne.

Monsieur BROGNIART précise qu'il s'agit d'un transport en ambulance d'une apprentie.

Selon Madame LARONCHE, dans le cas d'une situation de handicap, la démarche doit être effectuée auprès de la caisse d'assurance maladie. La commune ne devrait pas prendre en charge ces frais.

Monsieur BROGNIART ajoute que la commune a avancé les frais, que les démarches ont été entreprises mais qu'elles n'ont pas aboutie.

Monsieur LEPAINTEUR, concemant la ligne électricité, constate une augmentation par rapport aux prévisions et suggère une réflexion sur de potentielles économies à réaliser autres que l'extinction de l'éclairage public en soirée.

Pour monsieur WIELGOSIK, les 20 000 euros d'économies (liés à l'extinction de l'éclairage public) ne sont pas négligeables vu l'état des finances, et ce sont, selon lui, le cumul de petites économies qui vont contribuer à assainir la situation économique de la commune.

Monsieur CHANU pense que la question de l'éclairage public doit être étudiée de façon plus approfondie (investissement ; programme SDEC).

Monsieur LEPAINTEUR demande s'il est possible d'évoquer les dotations 2024.

Le DGS annonce une progression de 2 à 3 %.

Monsieur BROGNIART ajoute avoir plus de craintes concernant les obtentions de subventions dans les années à venir.

Monsieur POUPION confirme que cela est inquiétant dans la mesure où la capacité d'auto-financement a baissé entre 2020 et 2023 et laisse de moins en moins de possibilité de payer d'investissements sur les prochaines années.

Monsieur BROGNIART ajoute avoir fait beaucoup d'investissements sans faire de crédit et avoir ainsi, certes, baissé la CAF mais sans alourdir l'endettement.

Monsieur POUPION demande si la commune a l'intention de faire un prêt pour les investissements 2024.

Monsieur BROGNIART confirme que cela sera nécessaire pour les travaux du bourg d'Estry.

Monsieur WIELGOSIK ajoute que le reste à réaliser de subventions de 900 000 euros est un manque non négligeable.

Monsieur POUPION note que depuis 2020, il y a une baisse de l'épargne, baisse des capacités de la commune. Monsieur BROGNIART rappelle qu'il a fallu « absorber » la construction de l'école de Viessoix.

Pour monsieur POUPION, tout ne peut pas être mis sur le « dos » de l'école. Il ajoute constater, depuis ces 3 demières années et malgré le discours de la majorité de dire que les dépenses seraient minimisées, que les choses semblent compliquées.

Monsieur BROGNIART précise qu'il a dû travailler dans un contexte d'inflation.

Monsieur LABROUSSE rappelle l'augmentation substantielle des bases de la fiscalité.

Monsieur FAUCON concède que les capacités se réduisent mais pointe le contexte général et les nombreux investissements.

Monsieur LEPAINTEUR constate que cette année encore, la prévision faite pour les défenses incendie n'est pas utilisée et incite pour les années à venir, à honorer le montant budgétisé.

Monsieur BROGNIART explique finaliser actuellement le schéma communal de défense incendie afin d'être éligible aux subventions.

Monsieur LEGER quitte la salle un moment et ainsi, ne participe pas au vote de ce point.

En conclusion de la présentation des exécutions budgétaires, il est présenté le résultat final des différentes balances budgétaires de la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 ;

Vu la candidature en juin 2019 de la commune de VALDALLIERE à l'expérimentation du Compte Financier Unique ;

Vu l'arrêté du 1er mars 2021 modifiant l'arrêté du 13 décembre 2019 fixant la liste des collectivités territoriales et des groupements admis à expérimenter le Compte Financier Unique ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la commune de Valdallière ;

Vu le compte financier unique pour l'exercice 2023 du budget principal ci-annexé ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du compte financier unique de la commune pour l'exercice 2023 concernant le budget principal.

### Hors de la présence de Monsieur le Maire (n'a pas pris part au vote),

Sous la présidence de Monsieur Gilles FAUCON, 1er adjoint,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par

Conf	re A	bstentio	n Pour	
0		8	30	

**APPROUVE** le Compte Financier Unique 2023 de la Commune de VALDALLIERE dont la balance se constitue comme suit :

### RESULTAT DE LA COMMUNE

### **Fonctionnement**

Recettes

7 084 046,67 €

Dépenses

6 623 887,49 €

Excédent de clôture :

460 159,18 €

Investissement

Recettes

3 172 160,40 €

Dépenses

3 150 837,68 €

Restes à réaliser :

Recettes investissement:

899 357,09 €

Dépenses investissement :

558 245,81 €

Besoin de financement :

541 736,00 €

### 5- Affectation de résultat du budget primitif 2023.

Délib N° 2024\_0311\_02

Le conseil municipal, après avoir adopté le CFU de l'exercice 2023 dont les résultats se présentent comme suit :

	<u>Investissement</u>
	<u>2023</u>
Recettes de l'exercice	3 172 160,40
Dépenses de l'exercice	3 150 837,68
Résultat de l'exercice 2023	21 322,72
Résultat de l'exercice précédent 2022	-904 170,00
Résultat global	-882 847,28
	Dépenses de l'exercice  Résultat de l'exercice 2023  Résultat de l'exercice précédent 2022

RAR Dépenses RAR Recettes 558 245,81 899 357,09

-541 736,00

**COMPTE 1068** 

-541 736,00

650 806,12

**EXCEDENT 002** 

Après en avoir délibéré, par :

Contre	Abstention	Pour
0	8	33

### DECIDE l'affectation de résultat comme suit :

Déficit d'investissement (D001) : - 882 847,28 €
Besoin de financement (Art. 1068) : 541 736,00 €

Excédent de fonctionnement reporté (R002) : 650 806,12 €

### 6- <u>Débat d'Orientation Budgétaire 2024.</u>

Délib N° 2024 0311 03

Annexe: Rapport d'orientation budgétaire

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe ;

Vu le rapport annexé ;

Monsieur le Maire rappelle que l'article 107 de la loi NOTRe a changé les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives au débat d'orientation budgétaire, en complétant les mesures concernant la forme et le contenu du débat.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, les dispositions imposent au maire de présenter à son assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Cette obligation concerne les communes de plus de 3 500 habitants.

Ce rapport doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département et publié. Pour les communes, il doit également être transmis au président de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre.

Ce rapport donne lieu à un débat dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Ce débat est acté par une délibération spécifique. Cette délibération doit également être transmise au représentant de l'Etat dans le département.

Le conseil municipal prend acte du rapport d'orientation budgétaire 2024 et du débat sur les orientations budgétaires.

### 7- Garde d'enfant : projet babysitting.

Intervention de Madame Sabrina SCOLA, 4ème adjointe en charge de la commission petite enfance.

Annexe: présentation projet babysitting

Echanges:

Madame LARONCHE demande s'il y a un engagement des jeunes.

Madame SCOLA affirme qu'aucun engagement ne sera demandé.

Madame LARONCHE demande à quelle fréquence est renouvelée l'opération.

Madame SCOLA précise que l'opération est proposée cette année et pourra être renouvelée l'année prochaine. Madame LARONCHE regrette que faute d'engagement du jeune, celui-ci pourrait ne pas donner suite à l'issue de la formation.

Monsieur BROGNIART ajoute que c'est le cas pour tout agent formé, on n'a aucune garantie qu'il reste. Monsieur HAMEL relève une possible fragilité concernant l'absence d'accompagnement du jeune pour la partie contractuelle et la rémunération. Il ne faudrait pas selon lui que le jeune se retrouve dans une mauvaise situation

Madame SCOLA rappelle qu'il s'agit seulement d'une mise en relation, la commune fait seulement le lien entre les parents en recherche d'un moyen de garde ponctuel et le jeune en recherche d'expérience, de job.

### **Question orale:**

Pas de question.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 50.

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

Le secrétaire de séance, Marie-Françoise DAUPRAT Le président, Frédéric BROGNIART

Danfound house



### réseau des ludomédiathèques de Valdallière





# Quelques chiffres

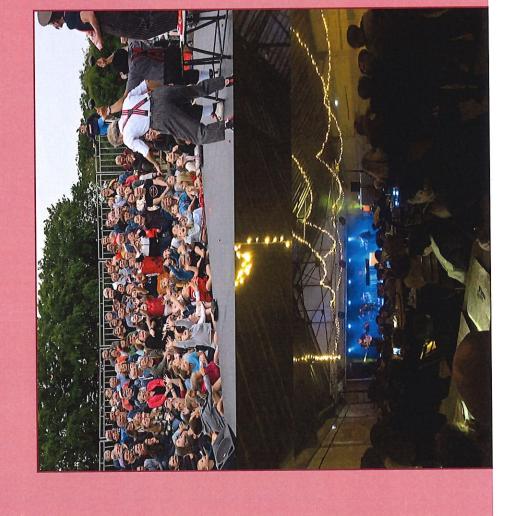
565 jeux

18118 prêts (790 JS)

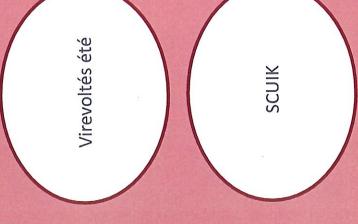
9877 fréquentation

15 spectacles

## Les spectacles









## Les spectacles



Jeunesse: 13 spectacles

## Les projections



La Commanderie De Courval



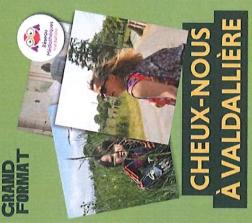
Les lundis après-midi



### Expositions



TERRE FRAGILE



Médiathèque de Vassy Apartir du 12 juillet



### LE SIEGE DE MARIOUPOL Biblic EXPOSITION JECONE

Le Département du Calvados et le Priz Bayeux Calvados-Normandio des renspondants de quent exascontent pour proposa et aux bibliothques et collèges du département des photoreportages et des rencontres dans le cadre des Ateliers de l'info organisés par la Bibliothèque du Calvados.



PRICEAVEUT CAUNADOS-MEBALARDIE WWW.prixbayeux.org

Terre fragile janvierfévrier 2023

d'Aurore Petit mars-avril 2023 Les grands personnages

Cheux nous à Valdallière Juillet-aout 2023

Le siège de Marioupol novembre 2023



### Les scolaires



**51 accueils**(2/classe) +ateliers
dans écoles
+ spectacles



### Des animations toute l'année

Ateliers parents/ enfants

Petite enfance

Jeux de société

60 animations tout public en 2023

Jeux vidéos/atelier

s numériques



### Partenariats

Institutionnels:
Département (PMI,
services sociaux, CLIC,
bibliothèque du
Calvados), Région, Etat
(DRAC)

Associations : FCIB, comités des fêtes, école de musique, Vald'art, 123 soleil, Les Virevoltés.

Autres financeurs:
Centre national du livre,
Normandie livre et
lecture, MSA...

Autres services : centre de loisirs, CCAS, piscine, services techniques, restaurant scolaire, comptabilité.

Scolaires : les écoles, le collège, stagiaires



### Les moyens

**Une équipe :** 1 bibliothécaire, 1 agent d'accueil, 1 ludothécaire 1 agent (6h/semaine)

Un budget

2 ludo-médiathèques



# Projets pour 2024

12 juin : 80è anniversaire du **Débarquement** 

Été 2024 : **JO** 2024 Mars: Semaine nationale Petite enfance

Septembre : Expo Christian

Malon

« agricultrices »

6 avril : Journée **manga** 

Semaine

plene

Octobre 2024:

SEMAINE
NATIONALE
FUNDALE
FUND







# Restauration scolaire

 Présentation des 3 sites de restauration et effectif personnel par site

- 2. Repas servis en 2023.
- 3. Anti Gaspi.
- 4. Fournisseurs.





# 3 RESTAURANTS SCOLAIRES

Restaurant scolaire de VASSY

Effectif global: entre 160 et 190 repas

2 services: 1er service de 12h à 12h50

2ème service de 13h à 13h45

Restaurant scolaire de MONTCHAMP

Effectif global: entre 100 et 120 repas

2 services superposés : 1er service de 12h10 à 13h

2ème service de 12h45 à 13h30

Restaurant scolaire de VIESSOIX

Effectif global: entre 180 et 200 repas

2 services superposés : 1er service de 12h05 à 12h50

2ème service de 12h45 à 13h30

# 1. Les 3 sites

# 8 PERSONNES EN PRODUCTION

- Vassy 3 personnes:
- 1 chef(fe), 1 second(e) de cuisine et 1 cuisinier(ère)
- Montchamp 2 personnes:
   1 chef(fe), 1 second(e)
- Viessoix 3 personnes:
- 1 chef(fe), 1 second(e) et 1 cuisinier(ère)



### DE REMISE EN ETAT DES LOCAUX D'ACCOMPAGNEMENT ET PERSONNEL DE SERVICE,

Pour	
Vassv	

e service et nettoyage

3 postes d'ATSEM

Pour le service et nettoyage

Montchamp

2 agents techniques 1 agent polyvalent

3 postes d'ATSEM

3 animateurs

2 animateurs

2 agents techniques

3 postes d'ATSEM 2 animateurs

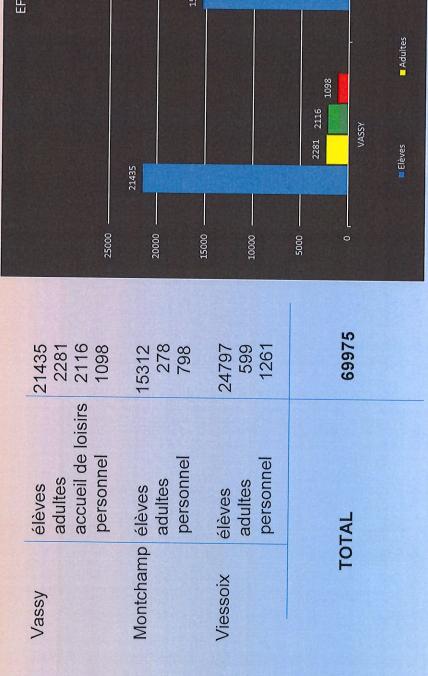
Viessoix

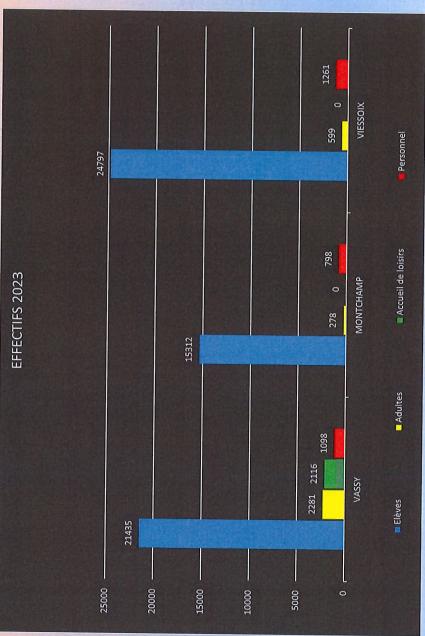
Pour le service et nettoyage

3 agents techniques



# 2023 Servis en 2023







# 2. Repas servis en 2023

Récapitulatif du nombre de repas sur Valdallière

2024	146000																0		0	0			0
2023	155000	21435	1000	7077	1098	15312	278	798	24797	599	1261						61544	1694	3158	2157	/676	422	69975
2022	155000	20713	CT 107	2469		14159	308		24005	458							77883	7631	2022	5555	1980	~	66723
2021	150000	13	13434	1600		15559			10041	toot			3504		1625		Occor.	33770	0007	DOGT	1954	٤	64776
20/21											periode covid									0	0		0
19/20	07/07										perioc												
19/10	18/13		19982	1390	0000	2000	TRARY		1728	17605		300	5386	432	2758	432		64666		1390	4892		70948
	Rationnaires		وماطاف	of the state of th	residents et prois	Personnel	élèves	Profs	Personnel	élèves	Profs	Personnel	élèves	Personnel	élèves	Personnel		Total élèves	Accueil de loisirs	Résidents profs	Personnel cuisine et service		Animateurs les mercredis et vacances Total renas servis
	Sites	Budget annuel		Vectory			Montchamp			Viessoix			Barnièrec la D		orogon				Accueil	Résiden	Darconal City		Animateurs les me

	2021	2022	2023
		00 000011	155000 00
D. dan	150000,00	155000,000	מיממרכד
nagnng	135080 65	129980.34	148469,7
Total des dépenses	77700077	- Concern	
			13733,34
Goutters			
	125880,65	129980,34	134736,40
i otal sans les gouters	SCENS	545773	69975
Nombre de repas	04//40	0.7700	
	1,94	1,96	1,93
Cour/ pers			



# 3. Anti Gaspi



DÉFI ASSIETTES VIDES

COMMENT MOINS GASPILLER?

DEFI ASSIETTES VIDES













PETITE FAIM







FRANCE NATURE ENVIRONMEMENT



Goûte avant !

## Remplir les cellules grises et renvoyer tout le classeur au Régal contact@regal-normadie.fr Les cellules blanches et l'analyse se remplissent automatiquement



Nom de l'établissement: Restaurant scolaire Alphonse Daudet de Viessoix (commune de Valdallière)

		PESEE SIT	PESEE SIMPLE GASPILLAGE ALIMENTAIRE	AENTAIRE			
	Lundi	Mardi	Mercredi	jeudi	vendredi	TOTAL	MOYENNE
	200.00	200,00		200,00	200,00	800,00	200,00
Nombre de l'epas propares	203,00	181,00		210,00	176,00	770,00	192,50
Déchets des aliments préparés en kg (épl	ts préparés en k		uchures, déchets d'aliments non comestibles)	nts non comest	ibles)	TOTAL	MOYENNE
Déchets des aliments préparés	11,10	10,20				21,30	5,33
Aliments	Aliments sur-plus de cuisine,	sine, préparés,	non servis et jetés en kg	etés en kg		TOTAL	MOYENNE
c in a	00'0	00'0		0,48	00'0	0,48	0,12
Nourritures non consommées (hors pain)	1	4.27		1,5	6,4	14,37	3,59
Déchets d'aliments non comestibles	15	/7 <sup>t</sup> h				0,00	00,00
(peaux de fruits, os, arrete, gras)  Total gaspillage cuisine kg	3,70	4,27	00'0	1,98	4,90	14,85	3,71
gaspillage cuisine g/repas/pers	18,23	23,59	#DIV/0!	9,43	27,84		19
	setteisses sel anch seivres servitivioni		plateaux, non consommées	s et jetées en kg		TOTAL	MOYENNE
	0.00			00'0	00'0	00,00	00,00
Nourritures non consommées (hors pain)	2,50	3,20		3,40	5,10	14,20	3,55
Déchets d'aliments non comestibles						00'0	00,00
Total gaspillage assiette kg	2,50	3,20	00'0	3,40	5,10	14,20	3,55
Gaspillage assiette g/repas/pers	12,32	17,68	#DIV/0!	16,19	28,98		18
		Total g	gaspillage ali	alimentaire			
Poids total du GA (kg)	6,20	7,47	00'0	5,38	10,00	29,05	7,26
Gaspillage total en g/pers/repas	30,54	41,27	#DIV/0i	25,62	56,82		37,73

## Remplir les cellules grises et renvoyer tout le classeur au Régal contact@regal-normadie.fr Les cellules blanches et l'analyse se remplissent automatiquement

Nom de l'établissement: Restaurant scolaire Henry Morel de Montchamp (commune de Valdallière)

REGAL)

		PESEE SI	PESEE SIMPLE GASPILLAGE ALIMENTAIRE	IMENTAIRE			
	Lundi	Mardi	Mercredi	jeudi	vendredi	TOTAL	MOYENNE
Nombre de repas préparés	130,00	130,00		130,00	130,00	520,00	130.00
Nombre de convives effectif	118,00	124,00		133,00	124,00	499,00	124,75
Déchets des aliments orénarés en baitéal	te préparée en		1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 -				
	rs prepares err		dechets d'allm	ucilures, decnets d'aliments non comestibles,	tibles)	TOTAL	MOYENNE
Déchets des aliments préparés	2,35	00'0		0000	00'0	2,35	65,0
Aliment	Aliments sur-plus de cuisine,	isine, préparés,	non servis et jetés en kg	etés en kg		TOTAL	MOYENNE
Pain	00'0	00.00		86'0	90'0	1,07	0,27
Nourritures non consommées (hors pain)	6.72	1 464		ú		10,62	2.66
Déchets d'aliments non comestibles (peaux de fruits, os, arrête, gras)				+60	S'T	00'0	00'0
Total gaspillage cuisine kg	6,72	1,46	00,00	1,52	1,98	11,69	2,92
gaspillage cuisine g/repas/pers	57,00	12,00		11,00	16,00		23
Nourritures ser	Nourritures servies dans les assiettes	-	soommosaaa viikatela	t			
Pain	0,07	9	Sallinos llos llos	0,11	0.15	DEAL	MOYENNE
Nourritures non consommées (hors pain)	3,72	2,92		2,94	2,90	12,49	3,12
Déchets d'aliments non comestibles (peaux de fruits, os, arrête, gras)						00'0	00'00
Total gaspillage assiette kg	3,79	3,11	00'0	3,05	3,05	13,01	3,25
Gaspillage assiette g/repas/pers	32,15	25,08	#DIV/0i	22,96	24,60		26
		Total ga	gaspillage ali	alimentaire			
Poids total du GA (kg)	10,51	4,57	00'0	4,58	5,03	24,70	6,18
Gaspillage total en g/pers/repas	89,10	36,89	#DIV/0i	34,42	40,60		49,50

## Remplir les cellules grises et renvoyer tout le classeur au Régal contact@regal-normadie.fr Les cellules blanches et l'analyse se remplissent automatiquement



		PESEE SII	PESEE SIMPLE GASPILLAGE ALIMENTAIRE	MENTAIRE			
	Lundi	Mardi	Mercredi	jeudi	vendredi	TOTAL	MOYENNE
Nombre de repas préparés	180,00	180,00		180,00	180,00	720,00	180,00
Nombre de convives effectif	181,00	176,00		190,00	184,00	731,00	182,75
Déchets des aliments préparés en kg (ép	its préparés en k	g (épluchures, o	luchures, déchets d'aliments non comestibles)	nts non comest	ibles)	TOTAL	MOYENNE
Déchets des aliments préparés	00'0	2,90		0,00	3,90	6,80	1,70
Aliments	Aliments sur-plus de cuisine,	isine, préparés,	non servis et jetés en kg	etés en kg		TOTAL	MOYENNE
Pain	0000	00'0		00'0	00'0	00'0	00,00
Nourritures non consommées (hors pain)	ŗ	000 U		1.378	4,506	16,77	4,19
Déchets d'aliments non comestibles	5,5	4,200				00,00	00'0
(peaux de fruits, os, arrete, gras)  Total gaspillage cuisine kg	6,30	4,59	00'0	1,38	4,51	16,77	4,19
gaspillage cuisine g/repas/pers	34,81	26,07	#DIV/0!	7,25	24,49		23
	softeisse sel sack seisses sessions	xiisatelu / sette	non consommées	s et jetées en kg		TOTAL	MOYENNE
NOUTHURS SE	0.00	<b>\</b>			00,00	00'0	00'0
Nourritures non consommées (hors pain)	5,35	5,65		2,66	85,28	19,25	4,81
Déchets d'aliments non comestibles						00'0	00,00
Total gaspillage assiette kg	5,35	5)'5	00'0	2,66	5,58	19,25	4,81
Gaspillage assiette g/repas/pers	29,56	32,11	#DIV/0!	14,01	30,34		26
		Total g	gaspillage ali	alimentaire			
Poids total du GA (kg)	11,65			4,04	10,09	36,02	00'6
Gaspillage total en g/pers/repas	64,36	58,18	#DIV/0i	21,26	54,83		49,27



# 3. Anti Gaspi



# 3. Anti gaspi Tableau déchets

Récapitulatif des relevés déchets sur les 3 sites de Valdallière

Si		2,8	1,88	2,1	5,32	2,4	0	0	3,8	4,88	0	2.46	21	4/1					0	2.1					29,84			
épluchures	MONTCHAMP															nc	nc	nc										
aliments	MONT	2,46	3,2	2,5	5,82	5,4	8,6	11	5,6	4,38	10.68	6.88	15 56	DC,CL	8,66				10.8	0.78	2,10	0,40	95'/		126,56			
																nc	nc	nc										
épluchures		6.3	1.47	3.3	14.6	4.3	5,5	8,6	5.6	8	3.0	חלים	0,0	5,4	12	6,38	2	12.7	7.8	0,0	8,3	4,2	4,5		132,05		201,65	
épluc	VIESSOIX	2.8	2, 2	5.7	2,2	10.5	2,0,0	12.7	10.8	2,0,0	2,7	9,7	5,1	11,8	9	4,2	12.2	2 2	0,2	4,4	00	6,1	7,2		148,4			
aliments						1	1		1	4				1											14:		ets	
	3																										bio déchets	
003	S		2,11	10,0	8,8		2 054	2,034	1,0		4,4	0	1,536	0	0	80	000			0	2,7	3,35	3,6		39,76		391,54	9121
Soundanies	epincin																											
	VACOV.	VASSI	1,3	0,15	7,3	9,35	3,34	3,54	3,45	6,5	2,7	0	4,65	11.6	635	20,0	20,0	9,85	12,6	6,1	9,6	6,75	3.4		116.58			
	aliments																											ériode
																											Aliments	Effectifs de la période
	Date		22-janv	23-janv	25-janv	26-janv	29-janv	30-janv	01 fev	02 fev	05 fev	06 fev	08 fev	Og fev	12 fee	12 lev	L3 TeV	15 fev	16 fev	19 fev	20 fev	22 fav	22 icv	22.154	Total on Ka	סומו כון ויפ		Effect

Gaspillage par pers en gr



# 3. Anti gaspi

		Poids total du repas	io j		250	330	4440		310	350	485	
Exemples de grammages d'un repas complet		Dessert		fruit cru	100	100	125	Crème dessert	100	100	100	
	-	Fromage		camembert	20	30	40	-				
	Préconisations	Légumes		pâtes	120	170	225	Carottes vichy	100	100	150	
		Plat		roti de dinde	50	70	110	Poisson	50	70	110	
		Entrée		carottes râpées	09	70	105	Salade composée (féculents)	09	80	125	
				Ex n°1	Maternelles	Elémentaires	Adultes	Ex n°2	Maternelles	Elémentaires	Adultes	



# 4. Fournisseurs

Familles de produits	
	Valeur totale 2024 HT
1) Produits surgelés ou congelés	
2) Viandes Bovine, ovine et porcine (autre que surgelées ou en conserve appertisée)	
3) Charcuteries	
4) Volailles	
5) Produits de la mer ou d'eau douce (autre que surgelés ou en conserve appertisée)	
6) Fruits et légumes-pommes de terre, produits de 4 ème et 5 ème gamme	
7) Produits laitiers et avicoles (autre que surgelés)	
8) Pains, viennoiseries et pâtisseries fraiches	
9) Epicerie	
TOTAL HT / 2024	0,00



# 4. Fournisseurs

	Familles de produits	Fournisseurs 2024 CONTRACT CON	
bisfrais  surgelées ou en  La Ferme de Montanne  La Chaiseronne  La Chaiseronne  Bisphane Bourlier  La Chaiseronne  La Chaiseronne  Bisphane Bourlier  Ferme de Montanny  a battoir Sénécal  Bisphane Bourlier  Ferme de Montanny  Antangois HAMEL  Stéphane BOURLIER  Caec de la Bouillante  François HAMEL  Stéphane BOURLIER  Bisphane BOURLIER  Caec de la Bouillante  Caec de la Bouillante  Bisphane BOURLIER  Caec de la Bouillante  Caec de la Bouillant		Krill	
seurgelées ou en La Ferme de Montamy  Stéphane Bourlier  La Chaiseronne  La Chaiseronne  La Chaiseronne  Boartier Bourlier  Ferme de Montamy  Blankte mer  Plankte mer  Plankte mer  Plankte mer  Plankte mer  Plankte mer  Reac de La Bouillante  François HAMEL  Stéphane Bouillante  François HAMEL  Stéphane Bouillante  François HAMEL  Stéphane Bouillante  Bistrais  Caec de La Bouillante  François HAMEL  Stéphane Bouillante  Bistrais  Bistrais  La Ferme d'Amontamy  Moisseron  Moisseron  La Ferme de Benv  Moisseron  Babutique d'Aster  La Ferme de Montamy  La Ferme de Montamy  Bistrais	1) Produits surgelés ou congelés	DS Armorique	Possibilité de sigo
seurgelées ou en La Ferme de Montamy Stéphane Bourlier La Chaiseronne Disfrais SDA Stéphane Bourlier Perme de Montamy abattoir Sénécal Les radis de Vassy La Ferme d'Ambaisne Les radis de Vassy La Ferme d'Ambaisne Pierre Noël Ferme de Bourliante François HAMEL Gaec de La Bouillante François HAMEL Stéphane BOUNLIER Pierre Noël Pierre Noël François HAMEL Stéphane BOUNLIER Pierre de La Bouillante Le Fournil de Loira Le Fournil		Disfrais	
La Ferme de Montamy  Stéphane Bourlier  La Chaiseronne  Stéphane Bourlier  Stéphane Bourlier  Ferme de Montamy  a battoir Sénécal  Normandis Fruit  Les radis de Vassy  La Ferme d'Amboisne  Gaec de La Bouillante  François HAMEL  Stéphane BOURLIER  Stéphane BOURLIER  Stéphane BOURLIER  Rourmands et givrés  Bourmands et givrés  Aux délices de Beny  Moisseron  Moisseron  La Fournit de Lolita  Aux délices de Beny  Moisseron  La Fournitany  La Ferme d'Antany  La Ferme de Montany  La Ferme de M	2) Viandes Bovine, ovine et porcine (autre que surgelées ou en	La Chaiseronne	Produits locaux
La Chaiseronne  La Chaiseronne  Bisfrais  Stéphane Bourlier  Ferme de Montamy  a battoir Sénécal  Planète mer  Planète mer  Planète mer  Planète mer  Battoir Sénécal  Normandie Fruit  Les radis de Vassy  La Ferme d'Amboisne  Gaec de La Bouillante  François HAVIEL  Stéphane BOURLIER  François HAVIEL  Stéphane BOURLIER  Bourmands et givrés  I herbe autrement  Rourmands et givrés  Bourmands et givrés  Le Fourmands et givrés  Rourmands et givrés  Aux déliciez de Benv  Morisseron  Morisseron  Morisseron  Morisseron  Morisseron  La Bourlique d'Astrar  La Ferme de Montamy  La Ferme de Montamy  La Ferme d'Astrar  La Ferme	conserve appertisée)	La Ferme de Montamy	
s de 4 ème et 5 ème gam'  s de 6 ème et 5 ème gam'  s de 7 ème de Noritain de 1 ème de 1		Stéphane Bourlier	Produits Bio
Stéphane Bour  Ferme de Mont a battoir Sén  Remandie Ferme de Mont a battoir Sén Blanète  Normandie Ferme d'Amboi  Es radis de V  Les radis de V  Bierre Pierre Pie	3) Charcuteries	La Chaiseronne	
Stéphane Bour Ferme de Mont a battoir Sén  Les radis de Vé Les radis de Le Bouill François HA Stéphane BOUR Disf Le Fournil de Lo Moriss Moriss Le Fournie de La Moriss Pro à Le Fournie de Lo Moriss Pro à Le Fournie de Moriss Pro A de Moriss Pro à Le Fournie de Moriss Pro Pro à Le Fourni		Disfrais	
s de 4 ème et 5 ème gamr Gaec  Gaec  In la lai  Roun  Roun  Boun  Boun  Le Aux		SDA	
s de 4 ème et 5 ème gamr Gaec Gaec Gaec Sté Fe	4) Volailles	Stéphane Bourlier	
s de 4 ème et 5 ème gamr  Selés)  Selés)  Selés  Selés  Caec  Caec		Ferme de Montamy	
ue surgelés ou en  s de 4 ème et 5 ème gamr  Gaec  Gaec  Gaec  Bour  Roun  Bour  La Fer		abattoir Sénécal	
s de 4 ème et 5 ème gamres de 4 ème et 5 ème gamres de 4 ème et 5 ème gamres de 6 de	5) Produits de la mer ou d'eau douce (autre que surgelés ou en conserve appertisée)	Planète mer	
s de 4 ème et 5 ème gamr  Gaec  Gaec  Gaec  I la lai  Roun  Boun  Aux  Aux		Normandie Fruit	
s de 4 ème et 5 ème gamr Gae (Gae (Gae (Gae (Gae (Gae (Gae (Gae		Les radis de Vassy	
s de 4 ême et 5 ême gamr Gac Gac Gac Sac Sac Sac Sac Sac Sac Sac Sac Sac S		La Ferme d'Amboisne	
iel és)	o) riuits et legumes-pommes de terre, produits de 4 ème et 5 ème gamr	Pierre Noël	
ielés)		Gaec de La Bouillante	
ielés)		François HAMEL	
ielés)		Stéphane BOURLIER	
ielés)		Disfrais	
Bou Lie Lie Lie Lie Fie	7) Produits laitiers et avicoles (autre que surgelés)	la laitière de la motte	
		l'herbe autrement	
		gourmands et givrés	
		Le Fournil de Lolita	
	8) Pains Viennoiseries et nâtisseries fraiches	Aux délices de Benv	
		Moisseron	
		Morisseau	
		La Boutique d'Aster	
	Q) Enicorio	Pro à Pro	
i de la		La Ferme de Montamy	
חוותו הוו הוו הוו הוו הוו הוו הוו הוו הוו		Interbio	

### Budget : COMMUNE DE VALDALLIERE - BP 726-00 CFU 2023

	IENT - VUE DÉTAILLÉE		Our Di	Total DD 2022	CFU 2023
mptes	Libellés DÉPENSES	Vote BP 2023	Cumul DM	Total BP 2023 2 256 373,07 €	1 947 730,55
011	Charges à caractère général	2 280 195,07 € 37 000,00 €	-23 822,00 € 0,00 €	37 000,00 €	19 741,24
0611	Eau et assainissement	170 000,00 €	0,00 €	170 000,00 €	177 197,89
0612	Energie - Electricité	125 000,00 €	0,00 €	125 000,00 €	121 891,72
06211	Combustible fuel gaz	65 936,00 €	0,00 €	65 936,00 €	69 808,55
06212	Combustiles copeaux bois	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €	21 191,18
0622	Carburants Alimentation	161 000,00 €	0,00 €	161 000,00 €	158 299,95
06241	Produits de traitement	2 500,00 €	0,00 €	2 500,00 €	5 857,24
0628	Autres fournitures non stockées	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €	1 740,73
6311	Fournitures d'entretien	120 000,00 €	0,00 €	120 000,00 €	78 808,27
06312	Fournitures nettoyage	35 000,00 €	0,00 €	35 000,00 €	32 313,9
6321	Fournitures de petit équipement	29 550,00 €	0,00 €	29 550,00 €	30 130,1
0633	Fournitures de voirie	25 000,00 €	0,00 €	25 000,00 €	15 627,8
6361	Vêtements de travail	13 700,00 €	0,00 €	13 700,00 €	13 629,1
064	Fournitures administratives	16 500,00 €	0,00 €	16 500,00 €	23 070,0
065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	14 600,00 €	0,00 €	14 600,00 €	14 390,5
0668	Autres produits pharmaceutiques	1 500,00 €	0,00 €	1 500,00 €	1 449,1
067	Fournitures scolaires	29 000,00 €	0,00 €	29 000,00 €	28 879,8
0681	Autres matières et fournitures paillage plants piquets fleurs	30 305,60 €	0,00 €	30 305,60 €	29 665,2
1351	Matériel roulant (location nacelle, minipelle)	6 000,00 €	0,00 €	6 000,00 €	4 653,9 7 047,1
1358	Autres (loc batteries Zoé, robot piscine, bouteilles oxygène piscine, mat technique, firewall)	4 800,00 €	0,00 €	4 800,00 €	37 931,
5211	Terrains technique	63 000,00 €	0,00 €	63 000,00 €	
5221	Entretien, réparations bâtiments publics	285 000,00 €	0,00 €	285 000,00 €	300 008, 5 382,
5228	Entretien, réparations autres bâtiments	15 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €	223 419,
5231	Entretien, réparations voiries	279 000,00 €	0,00 €	279 000,00 €	5 005,
5232	Entretien, réparations réseaux	4 000,00 €	0,00 €	4 000,00 €	696,
1524	Entretien bois et forêts	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	22 026,
1551	Entretien matériel roulant	25 000,00 €	0,00 €	25 000,00 € 25 000,00 €	28 547,
5581	Entretien matériel	25 000,00 €	0,00 €	TOTAL PROPERTY OF THE PARTY OF	113 321,
6156	Maintenance	92 000,00 €	0,00 €	92 000,00 €	22 108,
3161	Multirisques	24 000,00 €	0,00 €	24 000,00 €	40,
3168	Autres primes d'assurance (assurances régisseurs)	100,00 €	0,00 €	100,00 €	2 423,
3182	Documentation générale et technique	3 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €	8 401
6184	Versements à des organismes de formation	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €	8 365
188	Autres frais divers ( Analyse piscine, RS + CT véhicules)	7 000,00 €	0,00 €	7 000,00 €	10 620
2268	Autres honoraires, conseils (coordination CMS, relevé Chat foin, frais vente)	15 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €	5 040
6227	Frais d'actes et de contentieux (frais transfert notaires)	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €	0
6228	Divers (surplus)	181 709,47 €	-23 822,00 €	157 887,47 € 2 000,00 €	0
6231	Annonces et insertions	2 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €	5 966
6232	Fêtes et cérémonies	3 000,00 €	0,00 €	35 000,00 €	48 659
6234	Réceptions	35 000,00 €	0,00 €	19 000,00 €	11 519
6236	Catalogues et imprimés	19 000,00 €	0,00 €	59 769,00 €	36 458
6238	Divers (animations médiathèque + centre de loisirs)	59 769,00 € 50 300,00 €		50 300,00 €	58 432
6247	Transports collectifs	8 500,00 €	0,00 €	8 500,00 €	2 447
6248	Divers (transport ambulance)	4 500,00 €	0,00	700000000000000000000000000000000000000	5 635
6251	Voyages, déplacements et missions	15 000,00			10 709
6261	Frais d'affranchissement	70 000,00			63 019
6262	Frais de télécommunications	5 000,00			4 534
627	Services bancaires et assimilés	2 800,00			2 815
6282	Frais de gardiennage	6 500,00		A CONTRACTOR OF THE PARTY OF TH	1 382
6284	Redevances pour services rendus (SACEM)	1 400,00		100 PARK NO. 100	1 288
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement (partenariat IVN place marché)	8 210,00			9 259
6288	Autres services extérieurs (SIRTOM + déchets CMS + frais vétérinaires)	40 000,00			36 60
63512	Taxes foncières	15,00			258
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	3 650 000,00		€ 3 650 000,00 €	3 554 409
012	Charges de personnel et frais assimilés	41 188,02	POLICO A LICE		41 18
6218	Autre personnel exténeur	11 000,00			10 28
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	30 000,00		and the second s	36 94
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 831 500,00		When the desired and the desired and the second and	1 590 24
64111	Rémunération principale titulaires	18 500,00		The State of the S	13 08
64112	SFT, indemnité de résidence	20 000,00			18 95
64113	NBI Autor indomitée	0,00			178 96
64118	Autres indemnités  Pérsupéctions	569 111,98	to the second se		499 89
64131	Rémunérations	6 000,00		€ 6 000,00 €	3 21
64132	SFT, indemnité de résidence Primes et autres indemnités	2 000,00	€ 0,00	€ 2 000,00 €	52 06
64138		6 500,00	1000000	€ 6 500,00 €	6 82
6417	Rémunérations des apprentis  Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	395 000,00	€ 0,00	€ 395 000,00 €	411 28
6451	Cotisations at V.R.S.S.A.F.  Cotisations aux caisses de retraites	495 000,00		€ 495 000,00 €	474 31
6453 6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	18 000,00	€ 0,00		21 04
_	Cotisations pour assurance du personnel	81 000,00	€ 0,00		80 55
6455	Versement au F.N.C. supplément familial	1 700,00	€ 0,00	€ 1 700,00 €	3 49
6456		5 500,00	- 10 March 1997	€ 5 500,00 €	5 70
6458	Cotis, aux autres organismes sociaux  Allegations châmage versées directement	25 000,00	100	€ 25 000,00 €	12 88
64731	Allocations chômage versées directement  Alloc. chômage versées aux ASSEDIC	0,00	€ 0,00		9 96
64732	Médecine du travail, pharmacie	20 000,00	€ 0,00	€ 20 000,00 €	11 32
6475	Autres charges sociales diverses	0,00	€ 0,00		3 27
6488	Autres charges sociales diverses  Autres charges de personnel	73 000,00	€ 0,00		
014	Atténuation de produits	10 000,00	€ 322,00		
014		10 000,00	€ 322,00	€ 10 322,00 €	
7391111	Dégrèv. TFPNB / jeunes agriculteurs				700 4

6511212	Presta. de compensation handicapé -20ans	0,00 €	0,00 €	0,00 €	868,00
65311	Indemnités de fonction	300 000,00 €	0,00 €	300 000,00 €	278 570,75
65313	Cotisations de retraite	12 000,00 €	0,00 €	12 000,00 €	13 887,54
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	8 500,00 €	0,00 €	8 500,00 €	
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	900,00 €	0,00 €	900,00 €	8 351,52
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	466,16
6553	Service d'incendie	112 066,00 €	0,00 €	112 066,00 €	80,00
65541	Compens. versée Région (loi NOTRe) (SDEC)	60 000,00 €	0.00 €	60 000,00 €	112 066,00
65561	Contrib fonds compens. ch. territoriales	0,00 €	0,00 €	0.00 €	59 531,26
6558	Autres contributions obligatoires (Fredon + AFAC + UAMC + frais scolarité)	8,000,00 €	0,00 €	8 000,00 €	580,58
657363	Subv. fonct. étab. à caract. adm. (subvention CCAS)	79 127,53 €	0,00 €	79 127,53 €	12 713,56
65742	Subv. de fonctionnement aux entreprises	36 000,00 €	0,00 €	36 000.00 €	79 127,53
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	120 000,00 €	0,00 €		16 065,00
65888	Autres (arrondi PASRAU)	2.00 €	0,00 €	120 000,00 €	118 023,00
	TOTAL GESTION DES SERVICES	6 677 790,60 €	-23 500,00 €	2,00 €	80,66
66	Charges financières	103 138,63 €	3 500,00 €	6 654 290,60 €	6 212 873,17
66111	Intérêts réglés à l'échéance	105 000,00 €		106 638,63 €	106 264,95
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-1 861,37 €	3 500,00 €	108 500,00 €	108 126,32
67	Charges exceptionnelles	1 000.00 €	0,00 €	-1 861,37 €	-1 861,37
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	119,00
68	Dotations aux provisions	2 207,00 €	0,00 €	1 000,00 €	119,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	2 207,00 €	0,00 €	2 207,00 €	1 904,00
	TOTAL DES OPERATIONS REELLES	and the second s	0,00 €	2 207,00 €	1 904,00
023	Virement à la section d'investissement	6 784 136,23 € 558 553,94 €	-20 000,00 €	6 764 136,23 €	6 321 161,12
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections		0,00 €	558 553,94 €	0,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	270 000,00 €	20 000,00 €	290 000,00 €	302 726,37
6811	Dot. amort. immos incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	23 000,00
al telepa	CUMUL OPERATIONS D'ORDRE PRELEVEES	270 000,00 €	20 000,00 €	290 000,00 €	279 726,37
043	Opé, d'ordre à l'intérieur de la sect, fonct,	828 553,94 €	20 000,00 €	848 553,94 €	302 726,37
	TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00
002	Résultat reporté	828 553,94 €	20 000,00 €	848 553,94 €	302 726,37
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00
	The second of the House of the second of the	7 612 690,17 €	0,00 €	7 612 690,17 €	6 623 887,49

Comptes	Libellés RECETTES	Vote BP 2023	Cumul DM	Total BP 2023	CFU 2023
013	Atténuation de charges	80 000,00 €	0,00 €	80 000,00 €	82 168,45
6419	Remboursements rémunérations personnel	55 000,00 €	0,00 €	55 000,00 €	55 140,95
6479	Rembourst sur autres charges sociales	25 000,00 €	0,00 €	25 000,00 €	27 027,50
70	Produits des services, du domaine et ventes	570 500,00 €	0,00 €	570 500,00 €	620 678,17
70311	Concessions cimetières (produit net)	4 000,00 €	0,00 €	4 000,00 €	2 880,00
70323	Red. occupation dom. public	18 000,00 €	0,00 €	18 000,00 €	16 428,97
70631	Redevances services à caractère sportif	32 500,00 €	0,00 €	32 500,00 €	41 097,10
7067	Redev. services périscolaires et enseign	300 000,00 €	0,00 €	300 000,00 €	323 860,67
706888	Autres (CMS + APC)	139 000,00 €	0,00 €	139 000,00 €	171 082,52
70841	Mise à dispo personnel BA et aux régies (frais personnels CCAS)	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €	43 545,45
70873	Remb. frais par les C.C.A.S.	25 000,00 €	0.00 €	25 000,00 €	19 860,46
70878	Remb. frais par des tiers (OM facturés aux locataires)	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €	1 923,00
73	Impôts et taxes	451 935,00 €	0,00 €	451 935,00 €	443 687,00
73211	Attribution de compensation	288 429,00 €	0,00 €	288 429,00 €	288 602,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	163 506,00 €	0,00 €	163 506,00 €	155 085,00
731	Fiscalité locale	2 928 429,00 €	0.00 €	2 928 429,00 €	THE RESERVE THE PROPERTY OF THE PARTY OF THE
73111	Impôts directs locaux	2 766 429,00 €	0,00 €	2 766 429,00 €	2 893 105,99 €
73118	Autres contributions directes	0,00 €	0,00 €		2 772 282,00 €
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	160 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 179,00 €
7318	Autres	2 000,00 €	0,00 €	160 000,00 €	119 644,99 €
74	Dotations et participations	2 452 254,00 €	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €
74111	Dotation forfaitaire des communes	925 553,00 €	0,00 €	2 452 254,00 €	2 573 438,46 €
741121	DSR des communes	969 347,00 €		925 553,00 €	925 553,00 €
741127	DNP des communes		0,00 €	969 347,00 €	969 347,00 €
744	FCTVA	164 618,00 €	0,00 €	164 618,00 €	164 618,00 €
74718	Autres participations Etat (droits grèves, sub conseillers numérique, MSAP, ANTS)	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €	96 801,74 €
7472	Participation régions (transports scolaires)	55 000,00 €	0,00 €	55 000,00 €	85 993,36 €
7473	Participation départements (sub plantation haies + animations médiatheque + equipements sportifs collège)	18 000,00 €	0,00 €	18 000,00 €	13 490,00 €
74741	Participation communes membres du GFP (TF IVN)	73 000,00 €	0,00 €	73 000,00 €	106 436,00 €
74748	Participation autres communes (scolaire : Moncy et Montchauvet)	2 600,00 €	0,00 €	2 600,00 €	2 396,00 €
747818	Autres	59 800,00 €	0,00 €	59 800,00 €	59 800,00 €
7478211	Participation Etat (subventions aménagements poste)	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €
747888	Autres (CAF + don du sang + fonds pour l'arbre)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 846,48 €
7482	Compens. perte taxe add. droits enreg.	35 000,00 €	0,00 €	35 000,00 €	52 107,88 €
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	100,00 €	0,00 €	100,00 €	0,00 €
74836	Attrib. fonds départ, péréquat, de la TP	70 622,00 €	0,00 €	70 622,00 €	70 625,00 €
75	Autres produits de gestion courante	27 614,00 €	0,00 €	27 614,00 €	18 424,00 €
752	Revenus des immeubles	381 973,46 €	0,00 €	381 973,46 €	432 764,63 €
75888	Autres (assurances + repas ainés + vente chemin + remboursement tickets resto)	185 000,00 €	0,00 €	185 000,00 €	210 373,94 €
Note and	TOTAL GESTION DES SERVICES	196 973,46 €	0,00 €	196 973,46 €	222 390,69 €
76	Produits financiers	6 865 091,46 €	0,00 €	6 865 091,46 €	7 045 842,70 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	23 988,20 €
775	Produits des cessions d'immobilisations	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	988,20 €
78	Reprises sur provisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	23 000,00 €
	TOTAL DES OPERATIONS REELLES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	6 866 091,46 €	0,00 €	6 866 091,46 €	7 069 830,90 €
777	Rec subv inv transférées cpte résult	14 215,77 €	0,00 €	14 215,77 €	14 215,77 €
043		14 215,77 €	0,00 €	14 215,77 €	14 215,77 €
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
002	TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	14 215,77 €	0,00 €	14 215,77 €	14 215,77 €
002	Résultat reporté	732 382,94 €	0,00 €	732 382,94 €	0,00 €
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	7 612 690,17 €	0,00 €	7 612 690,17 €	7 084 046,67 €



# INVESTISSEMENT - VUE DÉTAILLÉE

Immobilisations recopposites (p. 100 c) 0.00		l ihallás DÉDENSES	RAR 2022	BP 2023	DM 2023	TOTAL BP 2023	CFU 2023
Immobilisations caponilise (included)	Comptes	Liberitations incompared to the organizations of 204)	00.0			1000	0,00 €
Immobilisations copposites for solutions of the control of the c	20	Immobilisations incolpolelles (iliois operations et 204)			2.90	€ 00'0	0,00 €
Primatoblisations requires at officialization (1700 per control of control	204	Subventions d'equipement Versees (Ilois operations)			1	. Birth	0,00 €
Purmoblisations across of authoritors perantions   0.00 c   0.00	21	Immobilisations corporelles (ilois operations)		1			9 00'00 €
Trotal sea coparation (1985)   Trotal sea coparation (1985)	2121-02700	Plantations d'arbres et d'arbustes		1	12000		0,00 €
Total des Défaillors d'Authorisations et foursitrons d'Authorisations et foursitration d'Authorisations et foursitration d'Authorisations des propriets et foursitrations de voirse page le Baltiments et installart de ville des péritratis pages foursitres pages commandés imme corporelles en cours - Constructions de voirse propriétation de voirse de voirse propriétation de voirse propriétation de voirse de voirse propriétation de voirse de voirse de voirse de voirse de voirse propriétation de voirse propriétation de voirse de voirs	22	Immobilisations reçues en allectation (nois operations)		2000			0,00 €
Other State Stat	23	Immobilisations en cours (nots operations)		035 648.17	340,80	307 048,11	2 658 921,18 €
MARINIA SERIOR	OE	I otal des operations d'equipement			00,00		22 000,76 €
Immo. corporeles en cours - Constructions   261,20 c   10 000,00 c   10 000,00 c   10 000 c   10	00101	GS VIESSOIX		€ 000			22 000,76 €
Autres grips: Bailments corporelies   2,260,20 c   10,000 c   2,60,10 c   2,	23131	Immo, corporelles en cours - Constructions		10 000 00 €	00.000		2 601,20 €
Autres graps - Baltiments publics         Autres graps - Baltiments cursulatif         2 60.10 c         1 0 000,00 c         2 60.10 c <t< td=""><td>01000</td><td>VIABILISATION TERRAINS</td><td>0,00,00</td><td></td><td>000</td><td></td><td>2 601.20 €</td></t<>	01000	VIABILISATION TERRAINS	0,00,00		000		2 601.20 €
Autres particle to controlles   Pagesaux of elecutification   Pagesaux of electrification   Pa	2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	00,0				000
GENDARMERIE         0,00 6         10 000,00 6         10 000,00 6         10 000,00 6         10 000,00 6         10 000,00 6         10 000,00 6         10 000,00 6         10 000,00 6         10 000,00 6         10 000,00 6         10 000,00 6         10 000,00 6         10 000,00 6         10 000,00 6         10 000,00 6         10 000,00 6         10 000,00 6         10 000,00 6         10 00 <th< td=""><td>21534</td><td>Réseaux d'électrification</td><td>601,20</td><td></td><td></td><td>-</td><td></td></th<>	21534	Réseaux d'électrification	601,20			-	
Immo. corporelles en cours - Constructions   15 960,97 €   10 000,00 €   10 000,00 €   10 000,00 €   10 000,00 €   10 000,00 €   10 000,00 €   10 000,00 €   10 000,00 €   10 000,00 €   10 000,00 €   10 000,00 €   10 000,00 €   10 000,00 €   10 000,00 €   10 000,00 €   10 000,00 €   10 000,00 €   10 00 €	01006	GENDARMERIE			1		0000
SIGNALITIQUES         15 960,97 €         24 120,00 €         40 080,97 €	23131	Immo, corporelles en cours - Constructions					
Patternist publics   Autres immobilisations de voirie   Installations de voirie   Installation	01200	SIGNALITIONES	26,096				
Autres institutions organical because   15 960,97 e   24 120,00 e   0,00 e   40 080,97 e     Autres inmobilisations corporelles   Autres institutions devolie   Autres institutions devolie   Autres institutions devolie   Autres institutions corporelles   Autres institutions devolie   Autres institutions corporelles   Autres institutions corpor	24264	Bâtimente militice		9 00'0			600,00 €
Autres immobilisations corporelles	21531	Datinions puonos					26 091,93 €
Autres problements coporelles         0,00 €         0,00 €         0,00 €         0,00 €         0,00 €         0,00 €         0,00 €         0,00 €         0,00 €         0,00 €         132280,00 €         0,00 €         132280,00 €         0,00 €         132280,00 €         132800,00 €         132280	2012	Illocaliations de voince	0.00 €			-	176,60 €
Autres print controlles controlles         2 280,00 €         132 280,00 €	21200	Autre Haterier, outringge mooring				100.711	1845,84 €
Autres grots - Batiments et installat*         2 280,00 €         130 000,00 €         132 280,00 €         132 280,00 €         173 280,00 €	2188	Autres Immobilisations colpulates				100	80 817,47 €
Autres grate account of the bound of Autres grate and suitable in corporal patterns of the bound of Autres grate and account of the bound of a	01300	Derenses incentil					80 817,47 €
Affice Antical	21568	Autre materiel, outiliage incendie	262,52	554.52		100	1 793 069,76 €
Autres großs - Battments et installar         0,00 e	01500	AMENAGEMENI DE BOURG	0000	000			4 631,57 €
Réseaux de voirie         Réseaux de voirie         1,100 €         1,100 €         1,935 522,03 €         1,600 €         1,935 522,03 €         1,600 €         1,935 522,03 €         1,600 €         1,935 522,03 €         1,600 € <th< td=""><td>2041582</td><td>Autres grpts - Bâtiments et installat</td><td></td><td></td><td>∌ 00 0</td><td></td><td>14 908,20 €</td></th<>	2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat			∌ 00 0		14 908,20 €
Immo. corpor. en cours - Install., matériel, outil.   817 267,51 €   1118 594,52 €   0,00 €	2151	Réseaux de voirie	00,0	00,0	0000		1 697 146 56 €
Avances commandes immo corporelles         0,00 €         0,	23151	Immo. corpor. en cours - Instal., matériel, outil.	267,51	118 554,52	0,00 €	- 3	
BATIMENTS PUBLICS         Color 896,29 €         207 721,01 €         30 000,00 €         444 o 17.30 €           Autres grpts - Bâtiments et installat*         0,00 €         0,00 €         0,00 €         0,00 €           Bâtiments scolaires         0,00 €         0,00 €         0,00 €         0,00 €           Bâtiments scolaires         Bâtiments scolaires         0,00 €         0,00 €         0,00 €           Autres bâtiments publics         0,00 €         0,00 €         0,00 €         0,00 €           Autres bâtiments publics         0,00 €         0,00 €         0,00 €         0,00 €           Autres bâtiments publics         0,00 €         0,00 €         0,00 €         0,00 €           Autres inst, matériel, outil. techniques         0,00 €         0,00 €         0,00 €         0,00 €           Autres inmobilisations corporelles         0,00 €         0,00 €         0,00 €         0,00 €         0,00 €           Immo, corporelles en cours - Constructions         206 896,29 €         207 721,01 €         26 000,00 €         26 316,88 €	238	Avances commandes immo corporelles	0,00 €	0,00		0,00	
Autres grots - Bâtiments et installat \$\text{communature}\$         0,00 €         0,	01600	BATIMENTS PUBLICS	206 896,29 €	721,01		05,719	
Hôtel de ville         0,00 € <t< td=""><td>2041582</td><td>Autres grots - Bâtiments et installat°</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></t<>	2041582	Autres grots - Bâtiments et installat°					
Bâtiments scolaires         0,00 €	213111	Hôtel de ville					25 569,41 €
Bâtiments sociaux et médico-sociaux         0,00 €         0	21312	Bâtiments scolaires			0,00 €	0,00 €	162 438,82 €
Autres bâtiments publics         0,00 €	1010	Bâtimente encial y et médico-social IX			0,00 €	0,00 €	1 554,79 €
Autres batiments publics         0,00 €	51512	Datillettis sociation of money occurs.		0,00 €	9 00'00 €		72 022,13 €
beatments publics         0,00 €	213181	Autres bauments publics		9 00'0			1 104,20 €
Autres inst, materiel, outil. techniques       O,00 €       Autres immobilisations corporelles         Immo. corporelles en cours - Constructions       11993,60 €       8323,28 €       6000,00 €       26316,88 €       1	21351	Batiments publics		<b>∌</b> 00 0			2 078,21 €
Autres immobilisations corporelles       U,00 €	2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00				3 696,31 €
Immo. corporelles en cours - Constructions   206 896,29 € 207 /21,01 € 30 000,00 € 415 017,02 € 10.05	2188	Autres immobilisations corporelles				617 30	9 751 06 €
1 OGEMENTS COMMUNAUX 1 1993,60 € 8 323,28 € 6 000,00 € 26 316,66 € 10	23131	Immo. corporelles en cours - Constructions				00,710	00,101
	01700	LOGEMENTS COMMUNAUX				-	222,30

24224	The state of the s					
21321	initieubles de l'apport	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 00'0	15 785,60 €
2136	Autres Inst., materiel, outil. techniques	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	736,78 €
23131	Immo. corporelles en cours - Constructions	11 993,60 €	8 323,28 €	6 000,000 €	26 316,88 €	0,00 €
01800	EGLISES	80 002,81 €	16 409,80 €	2 000,000 €	98 412,61 €	55 181.41 €
213181	Autres bâtiments publics	9 00'0	0,00 €	9 00'00		
23131	Immo. corporelles en cours - Constructions	80 002,81 €				
01900	CIMETIERES	31 563,69 €			-	
2116	Cimetières	31 563.69 €				
2128	Autres agencements et aménagements	0.00	000			
02100	EQUIPEMENTS SPORTIFS	<b>∌</b> 00 0				0,00 €
2113	Terrains aménagés autres que voirie		00,00		17 250,00 €	
2188	Autres immobilisations corporelles					
23151	Immo. corpor. en cours - Instal., matériel, outil.				00,0	
02200	MATERIELS ET MOBILIERS			0,00 €	250,00	
213181	Autres hâtiments nublics	00,400	14,000	0,00 E		36 650,70 €
2150	Author inch motivity and inch				0,00 €	7 495,20 €
2130	Autres inst., materiel, outil, techniques	9 00'0	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 213,45 €
21841	Materiel de bureau et mobilier scolaire	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	14 304,39 €	32 855,41 €	0,00 €	47 159,80 €	12 792,24 €
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	9 00'0 €	€ 00'0	13 325,69 €
22841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	824.12 €
02300	INFORMATIQUE ET AUDIO VISUEL	11 206,63 €	31 780,70 €	35 340,80 €	78 328,13 €	70 345,84 €
2051	Concessions, droits similaires	0,00 €	00'00 €	00'00 €	00'0 €	9 565,99 €
21831	Matériel informatique scolaire	0,00 €	9 00'0	35 340,80 €	35 340,80 €	
21838	Autre matériel informatique	11 206,63 €	31 780,70 €	€ 00,00	42 987,33 €	16 318,47 €
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 466,11 €
02400	VEHICULES ET MATERIELS ATELIER	2 009,50 €	79 576,38 €	9 00'0	81 585,88 €	43 685,42 €
2158	Autres inst., matériel, outil. techniques	0,00 €	0,00 €	9 00'0	9 00'0	22 555,42 €
21828	Autres matériels de transport	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
2188	Autres immobilisations corporelles	2 009,50 €	79 576,38 €	€ 00'0	81 585,88 €	0,00 €
02600	VOIRIE	9 972,55 €	299 703,12 €	-28 000,000 €	281 675,67 €	200 982,37 €
2111	Terrains nus	0,00 €	9 00'0	9 00'0	9 00'0	1 884,00 €
2151	Réseaux de voirie	9 00'0	0,00 €	9 00'0	9 00'0	9 144,02 €
2152	Installations de voirie	9 00'0	0,00 €	€ 00,00	0,00 €	12 417,60 €
23151	Immo. corpor. en cours - Instal., matériel, outil.	9 972,55 €	299 703,12 €	-28 000,000 €	281 675,67 €	177 536,75 €
	TOTAL EQUIPEMENT	1 236 059,14 €	2 035 648,17 €	35 340,80 €	3 307 048,11 €	2 658 921,18 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	9 00'0	9 00'0	00'0	00'0
13	Subventions d'investissement	0,00 €	9 00'0	9 00'0	€ 00,00	00'0 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	341 000,000 €	€ 00'00	341 000,00 €	
1641-00001	Emprunts en euros	0,00 €	340 000,00 €	9 00'0	340 000,000 €	320 824,84 €
165-00001	Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €	1 000,000 €	9 00'0	1 000,000 €	0,00 €
18	Compte de liaison : affectation à	0,00 €	0,00 €	€ 00,00	9 00'0	0,00 €
26	Participations et créances rattachées à des particip.	0,00 €	0,00 €	9 00'0	€ 00'0	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	9 00'0 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

				000	2 00 000 540	₹ NA NCA OCC
	TOTAL FINANCIER	0,00 €	341 000,00 €	0,00 €	341 000,000 €	320 024,64 6
-	Table of second of second months and time	9 00:00 €	€ 00'00	9 00'0	0,00 €	0,00 €
45	l'otal des depenses d'operations pour compte de treis	4 020 050 44 €	2 276 648 17 €	35 340 80 €	3 648 048.11 €	2 979 746,02 €
	TOTAL DES OPERATIONS REELLES	1 420 033, 14 E	2 310 040,11	200000		
070	One allocated transfert entre sections	0,00 €	14 215,77 €	00'00 €	14 215,77 €	14 215,77 €
040		4 000	14 215 77 €	0.00 €	14 215,77 €	14 215,77 €
13913-00001	Subv. transf. Departements	2,000	0(0)11		0 00 110 01	0 00 110 017
044	Onérations natrimoniales	0,00 €	0,00 €	156 875,89 €	156 875,89 €	156 8/5,89 €
1+0	_	€ 00.0	0.00 €	1 843,20 €	1 843,20 €	1 843,20 €
21312-00001	Batiments scolaires	- 2262		0	9 07 001 00	00 500 18 E
10000 10100	1 Constructions	0,00 €	0,00 €	93 509,18 €	93 209, 18 €	33 303, 10 E
73131-00001	Illino. Culpurales en cours - Construction	9 00 0	3 000	61 523 51 €	61 523.51 €	61 523,51 €
23151-00001	23151-00001   Immo. corpor. en cours - Instal., matériel, outil.	0,00 €	2 00,0	0.010		0 00 700 727
であることのことと、 日本のころも	TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	0,00 €	14 215,77 €	156 875,89 €	171 091,66 €	1/1 091,66 €
	TOTAL DES OF EIGHT DESCRIPTION	9000	904 170 00 €	0.00 €	904 170,00 €	0,00 €
001	Solde d'exécution négatif reporté	0,00	20000			0000
70000	Solds d'exécution section investissement	0,00 €	904 170,00 €	0,00 €	904 170,00 €	0,00 €
10000-100	חסים מי	4 226 0E0 1/1 £	3 295 033 94 €	192 216.69 €	4 723 309,77 €	3 150 837,68 €
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMEN	1 230 033, 14 5	2 +0,000,000	(		

	l incline DECETTES	RAR 2022	BP 2023	DM 2023	TOTAL BP 2023	CFU 2023
Comptes		500 605 70 6	1 181 310 00 €	35 340.80 €	1 739 486,59 €	692 163,52 €
13	Subventions d'investissement (hors 138)		814			
		2 00 000	3 UU 888 8	9 00 0	12 720.00 €	6 032,00 €
01200	SIGNALITIQUES				42 720 OC E	6 032 00 €
1323-01200	Subv. non transf. Départements	6 032,00 €	6 688,00 €			
01300	HICHENSES INCENSES	€ 00'00	45 700,00 €	00,00 €	45 700,00 €	
42464 04300	Dot forming territoring entranty non-transf	9 00'0	45 700,00 €	0,00 €	45 700,00 €	0,00 €
13461-01300	DOI: equiptientiones target non trans-	217 122.00 €	855 696,00 €	9 00'0 €	1 072 818,00 €	334 098,37 €
01500	AMENAGEMENT DE BOORG	1000	855 696,00 €	9 00'00 €	1 072 818,00 €	186 547,00 €
1323-01500	Subv. non transi. Departements	0.00 €	0,00 €	9 00'0	9 00'00 €	40 000,00 €
1345-01500	Amendes radars automatiques et de poince		0.00 €	0,00 €	9 00'0	83 691,45 €
13461-01500	Dot. equip.terntolles fulaux flori transi	€ 00'00	9 00'0	9 00'0	9 00'0 €	23 859,92 €
738-01500	Avances commissions on potence	202 901.99 €	119 992,00 €	€ 00,00	322 893,99 €	231 109,10 €
01600	BATIMEN IS PUBLICS		119 992.00 €	9 00'00 €	322 893,99 €	102 968,00 €
1323-01600	Subv. non transf. Departements			€ 00.0	0.00 €	62 211,10 €
13461-01600	Dot. équip.territoires ruraux non transf	0,00 €	9 000	€ 00°0	€ 000	5 250.00 €
1348-01600	Autres fonds non transférables			00,0		3 00 089 03
1381-01600	Subv non transf Etat et établ. nationaux	0,00 €	9 00'0			
01800	EGLISES	54 304,00 €	21 943,00 €	0,00 €		
4223 04800	Suku non transf Dénartements	54 304,00 €	21 943,00 €	0,00 €	76 247,00 €	22 106,00 €
1323-01900	Author authorations alémnin non transf	0,00 €	9 00'0 €	0,00 €	0,00 €	6 000,000 €
1328-01800	Auties subvertitories dequip, non dans:	0,00 €	9 00'0 €	0,00 €	0,00 €	13 263,45 €
13461-01600	CIMETIEDES	0,00 €	12 343,00 €	0,00 €	12 343,00 €	0,00 €
00610	CIMIE TIENES	0.00 €	12 343,00 €	0,00 €	12 343,00 €	0,00 €
13461-01900	Dot. equip.tellitolles luiaux non trainsi	16 112 80 €	5 500.00 €	0,00 €	21 612,80 €	17 850,40 €
02100	EQUIPEMENTS SPORTIFS		000	0.00 €	€ 00'0	16 112,80 €
1323-02100	Subv. non transf. Départements			∌ UU U	21 612 80 €	0,00 €
13461-02100	Dot. équip.territoires ruraux non transf		00,000			1 737.60 €
2188-02100	Autres immobilisations corporelles		0,00 €		0,00	
02200	MATERIELS ET MOBILIERS	0,00 €	4 448,00 €	0,00 €	4 440,00	

0010	Doi: equip territoline riliany non transf	9 000	00000		1	
02300	INFORMATIONE ET AUDIO VISITEI	0,00 €	·	00,00	4 448,00 €	0,00 €
13461-02300	Dot écuir territoires cursos estados de la constante de la con	OO, coc		35 340,80 €	61 703,80 €	61 704,20 €
00020-10401	Dot. equip.terniolies ruraux non transi	26 363,00 €	0,00 €	0,00 €	26 363,00 €	0,00 €
1348-02300	Autres fonds non transférables	9 00'0	€ 00,00	0,00 €	0.00 €	
217831-02300	Matériel informatique scolaire	0,00 €	9 00'0	35 340,80 €	35 340.80 €	
02600	VOIRIE	€ 00.00	109 000.00 €	9 00 0		
1323-02600	Subv. non transf. Départements	0.00 €				
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165, 166 et 16449)					0,00 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		3 00 0			0,00 €
204	Subventions d'équipement versées		20000	0,00		0,00 €
21	Immobilisations corporelles	9 0000	9,000		0,00 €	9 00'0 €
22	Immobilisations ractios an offertation		0,00 €		9 00'0	0,00 €
3 8	Immobilications of comments				0,00 €	00'0 €
27	TOTAL TOTAL		0,00 €	0,00 €	9 00'0 €	0,00 €
	IOIAL EQUIPEMENT	522 835,79 €	1 181 310,00 €	35 340,80 €	1 739 486,59 €	692 163,52 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	9 00'0 €	1 997 393,35 €	-20 000,00 €	1 977 393,35 €	2 020 394,62 €
10222-00001	FCTVA	0,00 €	380 000,00 €	-20 000,00 €	360 000,00 €	403 001.27 €
1068-00001	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €	1 617 393,35 €	9 00'0	1 617 393,35 €	1 617 393,35 €
138	Autres subventions d'investissement transférées	9 00'0 €	€ 00,00	0,00 €		
165	Emprunts et dettes assimilées (165, 166 et 16449)	0,00 €	1 000,000 €	0,00 €	1 000,000 €	0.00 €
165-00001	Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €	1 000,000 €	0,00 €	1 000,000 €	
18	Compte de liaison : affectation à	0,00 €	€ 00'0	9 00'0	0.00 €	
26	Participations et créances rattachées à des particip.	0,00 €	0,00 €	9 00'00	0,00 €	
27	Autres immobilisations financières	9 00'0 €	€ 00'0	0,00 €	0.00 €	9 000
024	Produit des cessions d'immobilisations	9 00'0 €	0,00 €		0.00 €	0.00 €
	TOTAL FINANCIER	9 00'0 €	1 998 393,35 €	-20 000,000 €	1 978 393,35 €	2 020 394.62 €
45	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00 €	9 00'0	€ 00'00	0.00 €	€ 00.00
	TOTAL DES OPERATIONS REELLES	522 835,79 €	3 179 703,35 €	15 340,80 €	3 717 879,94 €	
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	558 553,94 €	0,00 €		
021-00001	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	558 553,94 €	0,00 €		
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	9 00'00 €	270 000,00 €	20 000,000 €		
21531-00001	Réseaux de d'adduction d'eau	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
2802-00001	Frais liés à la réalisation de document	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
28031-00001	Frais d'études	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
2804112-00001		0,00 €	0,00 €			
28041412-00001	-	0,00 €	9 00'0	0,00 €		1
28041511-00001	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
28041582-00001	Autres grpts - Bâtiments et installat°	€ 00'00	0,00 €	0,00 €		
2804182-00001	Autres org pub - Bât. et installations	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
28051-00001	Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similair	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
28121-00001	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9'00 €	3 099,10 €
28128-00001	Autres aménagements de terrains	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
281316-00001	Equipements de cimetière	0,00 €	0,00 €	9 00'0		
281318-00001	Autres bâtiments publics	0,00 €	270 000,00 €	20 000,00 €		22 624,37 €

€ 0,00 €  € 0,00 €  € 0,00 €  € 0,00 €  € 0,00 €  € 0,00 €  € 0,00 €  € 0,00 €  € 0,00 €  € 0,00 €  € 0,00 €  € 0,00 €  € 0,00 €  € 0,00 €						
voirie         0,00 €<	thlics					
volitée         0,00 €	Voirie		1	0,00 €		
outiliage incendie         0,00 €	de voirie			0,00 €	00,00 €	7 942,52 €
outiliage incendie $0,00 \in$ </td <td>2000</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>0,00 €</td> <td>1 066,38 €</td>	2000				0,00 €	1 066,38 €
ie         0,00 $\in$	eaux		0.00 €	0,00 €	9 00'0	16 450,39 €
SUR FONCTIONNEMENT       0,00 $\in$ <td>errel, outiliage incernare faiol of outilians do voiria</td> <td>0.00 €</td> <td>0,00 €</td> <td>0,00 €</td> <td>9 00'00 €</td> <td>124,36 €</td>	errel, outiliage incernare faiol of outilians do voiria	0.00 €	0,00 €	0,00 €	9 00'00 €	124,36 €
SUR FONCTIONNEMENT       0,00 $\in$ <td>eriei et outiliage de voire</td> <td>0.00 €</td> <td>0,00 €</td> <td></td> <td>9 00'0</td> <td>15 454,91 €</td>	eriei et outiliage de voire	0.00 €	0,00 €		9 00'0	15 454,91 €
SUR FONCTIONNEMENT       0,00 $\in$ <td>t.,Materiel,outil. techniques</td> <td>0.00 €</td> <td>0,00 €</td> <td></td> <td>9 00'00 €</td> <td>7 534,64 €</td>	t.,Materiel,outil. techniques	0.00 €	0,00 €		9 00'00 €	7 534,64 €
scolaire $0,00 \in$ <t< td=""><td>Its generales, amenagi uvers</td><td>0.00 €</td><td></td><td></td><td>0,00 €</td><td>34 355,71 €</td></t<>	Its generales, amenagi uvers	0.00 €			0,00 €	34 355,71 €
scolaire         0,00 $\in$ 0,00 $\in$ 0,00 $\in$ 0,00 $\in$ mobiliers         0,00 $\in$ 0,00 $\in$ 0,00 $\in$ scolaire         0,00 $\in$ 0,00 $\in$ 0,00 $\in$ scolaire         0,00 $\in$ 0,00 $\in$ 0,00 $\in$ ELEVEES SUR FONCTIONNEMENT         0,00 $\in$ 828 553,94 $\in$ 20 000,00 $\in$ 848 54           ELEVEES SUR FONCTIONNEMENT         0,00 $\in$ 156 875,89 $\in$ 156 87	ateriels de transport	0.00 €			9 00'0	5 988,47 €
0,00 $\in$ 0,00 $\notin$ 0,00 $\notin$ 0,00 $\notin$ 848 54         SUR FONCTIONNEMENT       0,00 $\notin$ 156 875,89 $\notin$ 156 87	mormanque scolaire Istain informatione				0,00 €	20 081,21 €
SUR FONCTIONNEMENT       0,00 $\in$ 828 553,94 $\in$ 20 000,00 $\in$ 848 55         5 SUR FONCTIONNEMENT       0,00 $\in$ 0,00 $\in$ 156 875,89 $\in$ 156 875	terrer intornatique				0,00 €	582,40 €
SUR FONCTIONNEMENT       0,00 $\in$ 828 553,94 $\in$ 20 000,00 $\in$ 848 55         5 SUR FONCTIONNEMENT       0,00 $\in$ 0,00 $\in$ 156 875,89 $\in$ 156 87	officials de huraan et mobiliers				0,00 €	22 234,08 €
SSUR FONCTIONNEMENT       0,00 $\in$ 0,00 $\in$ 0,00 $\in$ 0,00 $\in$ 0,00 $\in$ 0,00 $\in$ 828 553,94 $\notin$ 20 000,00 $\notin$ 848 55         0,00 $\in$ 0,00 $\in$ 0,00 $\notin$ 156 875,89 $\notin$ 156 87	atoriors do barroa o moral do tolombronia			0,00 €	0,00 €	483,70 €
SSUR FONCTIONNEMENT       0,00 $\notin$ 0,00 $\notin$ 828 553,94 $\notin$ 20 000,00 $\notin$ 848 55         0,00 $\notin$ 0,00 $\notin$ 0,00 $\notin$ 156 875,89 $\notin$ 156 87	de telephonic		0,00 €	0,00 €	0,00 €	23 819,97 €
S SUR FONCTIONNEMENT 0,00 $\in$ 828 553,94 $\in$ 20 000,00 $\in$ 0.00 $\in$ 156 875,89 $\in$ 0.00 $\in$ 156 875,89 $\in$	and himself a mobiliar coolaira		0,00 €	9 00'0	0,00 €	49,90 €
0,00 € 0,00 € 156 875,89 €	de buleau et mobiles sociales en el propose est en en el propose por el el en el	0.00 €	828 553,94 €		848 553,94 €	302 726,37 €
	TONS D'ONDAIL TAILLE VILLE CONTINUE DE CON	0,00 €	0,00 €	- 1	156 875,89 €	156 875,89 €
0.00 € 0,00 € 104 352,38 €	To parimoniace	0.00 €	0,00 €	104 352,38 €	104 352,38 €	104 352,38 €
1 als d'etudes Avances commandes immo comprelles 0,00 € 0,00 € 52 523,51 € 52 523,5	lades	0,00 €		1000	52 523,51 €	52 523,51 €
0,00 € 828 553,94 € 176 875,89 €	DES OPERATIONS D'ORDRE	9 00'00 €		1000	1 005 429,83 €	459 602,26 €
0,00 € 0,00 €	avécition positif reporté				9 00'00 €	0,00 €
	DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	522 835,79 €	4 008 257,29 €	192 216,69 €	4 723 309,77 €	3 172 160,40 €
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT					31721



Annews 4.



# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

# Commune de VALDALLIERE

1.	LES ELEMENTS DE CONTEXTE FINANCIER	3
Α.	Le contexte national : le projet de loi de finances 2024	3
Les	s principaux points du budget 2024	3
В.	Le contexte de l'intercommunalité de la VIRE AU NOIREAU	5
a.	Ordures ménagères : une réorganisation retardée	5
C.	Le contexte de la commune de Valdallière	6
a.	Les impacts financiers	6
	le Centre Municipal de Santé	6
2.	L'ETAT DES FINANCES DE LA COMMUNE A L'ISSUE DE L'EXERCICE 2023	9
A.	Rappels sur la présentation du budget	9
В.	La structure du CFU de 2023 – flux réels (hors opérations d'ordre)	10
C.	La section de fonctionnement	11
a.	Les dépenses de fonctionnement	11
b.	Les recettes de fonctionnement	13
D.	La section d'investissement	14
a.	Les dépenses et recettes d'investissement	14
E.	L'analyse économique rétrospective	15
a.	L'évolution des recettes et des dépenses	15
b.	L'affectation de résultat : une diminution du résultat	16
c.	L'autofinancement : un levier essentiel pour investir	17
3.	L'ENDETTEMENT	19
4.	LE PROJET DE BUDGET 2024	21
Α.	Les orientations en matière de fonctionnement	21
a.		21
b		22
R	Les orientations en matière d'investissement	22

# Préambule

# Le vote du budget primitif 2024 se tiendra le 8 avril 2024.

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République », il est obligatoire dans les deux mois précédents le vote du budget de tenir au sein du conseil municipal, le débat d'orientation budgétaire, et ce afin de discuter des grandes orientations financières de la commune sur le fondement notamment des articles L. 2312-1, L. 3312-1 et L. 4312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Les articles précités disposent qu'il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Cette délibération, doit faire l'objet d'un vote. De par son vote, l'assemblée délibérante prend acte également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

Le présent ROB (rapport d'orientation budgétaire) n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au préfet de département et au président de l'EPCI dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication.

L'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi « NOTRe »), a souhaité accentuer l'information des conseillers municipaux. Aussi, dorénavant, il a été précisé et rendu obligatoire d'inscrire, dans un rapport à destination du conseil et annexé à la délibération, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité, ainsi que la structure de la dette. Audelà, le débat d'orientation permet plus largement de faire un point sur l'état des finances communales, et sur les projets à venir sur le budget à adopter à la fin du mois.

Le présent rapport a donc pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion et aux débats de l'assemblée délibérante de la Commune.

# 1. LES ELEMENTS DE CONTEXTE FINANCIER

# A. Le contexte national : le projet de loi de finances 2024

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2024 est marqué par la lutte contre l'inflation et la baisse du déficit public dans un contexte d'incertitudes au niveau international et de remontée des taux d'intérêt.

Le gouvernement table sur une prévision de croissance de 1,4% en 2024 (contre 1% en 2023) et sur une inflation anticipée à 4,9% en 2023 et en recul à 2,6% en 2024. Le déficit public serait stabilisé à 4,9% du produit intérieur brut (PIB) en 2023 et réduit à 4,4% en 2024, grâce à la poursuite de la maîtrise des dépenses publiques. Le déficit budgétaire de l'État atteindrait 144,5 milliards d'euros (Md€) en 2023 (en baisse de 20 Md€). Les dépenses de l'État baisseront de 3,6% en volume en 2024 par rapport à 2023. La part de la dette publique dans le PIB se stabiliserait à 109,7%. Ces objectifs de baisse du déficit s'inscrivent dans la trajectoire prévue par le projet de loi de programmation pluriannuelle des finances publiques 2023-2027.

En 2024, les recettes fiscales nettes seraient en hausse de 17,3 Md€ par rapport à la prévision révisée pour 2023, pour s'établir à 349,4 Md€. Le montant du périmètre des **dépenses de l'État est estimé à 491 Md€ en 2024**.

# Les principaux points du budget 2024

# Les mesures pour les particuliers

Le PLF 2024 prévoit, comme c'est le cas chaque année (hors 2012 et 2013) l'indexation du barème de l'impôt sur le revenu (IR) sur l'inflation (soit un rehaussement de 4,8%).

Pour soutenir les ménages les plus modestes, l'indexation sur l'inflation des dépenses de prestations sociales (allocations familiales, revenu de solidarité active...) s'élèvera à 18 Md€ en 2024, dont 14 Md€ au titre des pensions de retraite. Les retraites seront revalorisées de 5,2% au 1er janvier 2024 et les minimas sociaux de l'ordre de 4,6% au 1er avril.

Le prêt à taux zéro (PTZ), destiné à financer la première accession à la propriété, qui devait s'éteindre fin 2023, est prorogé jusqu'au 31 décembre 2027 et est recentré sur les achats d'appartements neufs en zone tendue ou de logements anciens avec travaux en zone détendue. Il ne financera donc plus les constructions de maisons individuelles. L'éco-PTZ, permettant d'effectuer des travaux de rénovation, est également prolongé de quatre ans.

Le régime fiscal du **plan d'épargne avenir climat (PEAC)**, créé par le projet de loi relatif à l'industrie verte, est précisé. Les revenus de ce produit d'épargne, réservé aux jeunes de moins de 21 ans, seront exonérés d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux. La possibilité pour les moins de 18 ans d'ouvrir un plan d'épargne retraite individuel (PER) est supprimée.

Plusieurs mesures sont prises ou reconduites en faveur des étudiants : revalorisation des bourses sur critères sociaux, prolongation du gel des droits d'inscription à l'université et des loyers dans les résidences universitaires....

# Les mesures pour l'emploi et les entreprises

3,9 Md€ de crédits sont budgétés pour les **aides à l'embauche d'alternants**. La gratification par l'État depuis la rentrée 2023 des périodes de stage des lycéens professionnels représente, quant à elle, 468 millions d'euros.

Le PLF 2024 transpose en droit interne la directive (UE) 2022/2523 du Conseil du 14 décembre 2022. Un niveau minimal d'imposition de 15% est instauré sur les bénéfices des groupes d'entreprises multinationales qui sont implantés en France et des grandes groupes nationaux qui développent leurs activités uniquement en France. Ce nouvel impôt, dont les recettes seront collectées à partir de 2026, sera distinct de l'impôt sur les sociétés.

Le texte repousse à 2027 la suppression de la **cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE),** qui était prévue pour 2024. Le taux maximal d'imposition de la CVAE est abaissé progressivement jusqu'à sa suppression.

# Les mesures pour la transition écologique

Le PLF pour 2024 consacre **40 Md€ de crédits à la transition écologique** (+7 Md€ par rapport à 2023) et traduit les priorités suivantes :

- Rénovation de logements et de bâtiments, privés comme de l'État (soutien à MaPrimeRénov'...);
- Verdissement du parc automobile et offre de transports plus propres et accessibles ;
- Transition de l'agriculture et protection des forêts ;
- Préservation de la biodiversité et plan eau ;
- Compétitivité verte (création d'un crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte - C3IV...);
- Transition énergétique (soutien à l'hydrogène ou à l'injection biométhane...);
- Soutien à la planification écologique dans les territoires (renforcement du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires).

La 4<sup>e</sup> édition du rapport sur l'impact environnemental du budget, dit **"budget vert"**, est publiée en annexe du PLF.

# Les mesures pour les collectivités territoriales

Le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) est augmenté de 213 683 813 euros par rapport à 2023 (à périmètre courant). Les dotations de péréquation (qui vont aux collectivités les plus défavorisées) sont abondées de 220 millions d'euros. La hausse de 190 millions d'euros de la DGF des communes doit permettre à 60% de communes de la voir augmenter en 2024.

Le tiers de la hausse de la dotation d'intercommunalité en 2024 est financé par 30 millions d'euros.

Une compensation par l'État (24,7 millions d'euros en 2024) est mise en place au profit des communes et intercommunalités à fiscalité propre qui percevaient jusqu'à présent la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) et, qui, dans le cadre de la réforme du périmètre des zones tendues, perdront cette ressource.

# La lutte contre la fraude

Les moyens de l'administration fiscale sont renforcés. Le cadre juridique applicable aux fraudes à la TVA est adapté aux enjeux de l'économie numérique. Les règles de la TVA à l'importation sont ajustées.

Un régime de sanctions gradué applicable à l'ensemble des **fraudes aux aides publiques** est instauré. Un délit autonome de mise à disposition d'instruments de **facilitation de la fraude fiscale** (moyens, services, actes) est créé. Les sanctions complémentaires en cas de fraude fiscale aggravée sont complétées (privation temporaire du bénéfice de réductions et crédits d'impôt sur le revenu ou sur la fortune immobilière).

# Les budgets des ministères et les effectifs publics

Le **budget de l'Éducation nationale**, premier budget de l'État, s'établira à 64,2 Md€ en 2024 (soit +3,9 Md€ par rapport à 2023). La revalorisation des **rémunérations des enseignants** à la rentrée scolaire 2023 et la mise en place du "pacte enseignant" sont concrétisées (2,8 Md€). Les missions complémentaires du pacte enseignant sont provisionnées (900 millions d'euros (M€)).

Dans la continuité de la loi de programmation militaire (LPM) 2024-2030, les crédits de la mission "Défense" augmenteront de 3,3 Md€ en 2024, soit à 47,2 Md€.

En 2024, les **moyens de l'Intérieur** prévus par la loi du 24 janvier 2023 d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur (Lopmi) permettront de financer le dispositif de sécurité en vue des jeux Olympiques et Paralympliques de 2024 (vidéoprotection, lutte anti-drones). Les crédits de la mission "sport" seront également largement consacrés aux jeux.

Les **crédits de la justice** augmentent conformément à la trajectoire du projet de loi d'orientation et de programmation du ministère de la justice (+0,5 Md€ par rapport à la loi de finances du 30 décembre 2022 pour 2023).

En 2024, le plafond d'autorisation des emplois dans la fonction publique d'État (FPE) est fixé à 1 987 484 équivalents temps plein (ETP). Les mesures programmées pour la FPE, dont une augmentation de 5 points d'indice au 1er janvier 2024, sont budgétées à hauteur de 3,7 Md€.

# B. Le contexte de l'intercommunalité de la VIRE AU NOIREAU

# a. Ordures ménagères : une réorganisation retardée

L'année 2024 devait correspondre à la mise en place de la nouvelle organisation de collecte des ordures ménagères (des points d'apports volontaires répartis sur le territoire). Une année test avant que la Redevance Incitative ne soit effective en 2025...

Au vu des problèmes rencontrés dans l'appel d'offres relatifs aux PAV ainsi que ceux rencontrés en matière d'accessibilité, l'IVN doit remettre l'ouvrage sur le métier... L'année 2024 ne verra donc pas de changement en matière d'organisation de collecte. Elle sera cependant consacrée à la révision de la copie initiale afin d'atteindre les objectifs qui eux n'ont pas changés : éviter pour le particulier une très forte augmentation de sa taxe ou redevance en revoyant profondément le mode de collecte; mettre en place l'incitatif sur l'ensemble du territoire.

Le retard pris dans cette réorganisation risque néanmoins d'affecter le contribuable : l'augmentation de la taxe d'enfouissement, du carburant etc. devront être absorbés par le budget de l'IVN....

# b. Santé : vers une extension de compétence

L'IVN est actuellement compétente en matière de Contrat Local de Santé : une démarche territoriale, contractuelle et partenariale portée par l'ARS et l'IVN à la laquelle sont associés la Sous-Préfecture, les services de l'Etat, les acteurs de la santé.

Son objectif est de mettre en œuvre des actions pour :

- Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé
- Proposer une offre de santé de proximité aux habitants
- Faciliter les parcours de soins et de santé avec des actions de prévention de la santé, une organisation des soins et un accompagnement médico-social
- Prendre en compte la santé dans sa globalité

Le plan d'action est en cours d'élaboration. Il ressort cependant des différentes réunions déjà réalisées que l'urgence de la situation médicale sur notre territoire nécessite dès à présent un exercice complet de la compétence « santé » par l'Intercom.

Un programme pluriannuel d'objectifs sera prochainement débattu. Pour l'année 2024 il devrait comporter 2 volets :

- Le transfert du centre Municipal de Santé de VALDALLIERE
- Le projet d'extension du PSLA de VIRE NORMANDIE

# C. Le contexte de la commune de Valdallière

# a. Les impacts financiers

Comme la plupart des communes, la commune de Valdallière subit l'impact de l'inflation du coût de l'énergie (gaz, électricité et carburants) ainsi que des prix des matériaux et autres fournitures sensibles aux évolutions de ces coûts.

Parallèlement, la commune doit intégrer dans ses charges de fonctionnement des mesures incompressibles concernant les charges de personnel.

Le choix a été de faire face à cette situation sans augmentation de la fiscalité locale, par la maîtrise des dépenses de fonctionnement et par une approche sélective des besoins en investissement, la priorité étant donnée aux grands chantiers déjà lancés qui participent du développement de la commune et aux opérations de gros entretien du bâti et des infrastructures.

Cependant, en raison de **l'augmentation des bases de fiscalité**, les ménages verront leur fiscalité progresser de l'ordre de **3,9%**.

### b. le Centre Municipal de Santé

### Les consultations

Au 31 décembre 2023, le nombre de consultations s'établissait à 6 098 pour 2 952 patients différents.

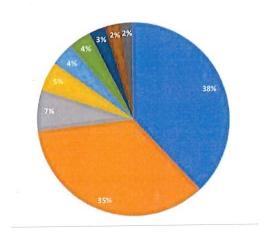
Parmi eux, 1 300 ont déclaré le CMS comme médecin traitant.

Mois	Nombre de consultations
Janvier (à partir du 24)	138
Février	448
Mars	572
Avril	577
Mai	502
Juin	572
Juillet	502
Août (fermé 10 jours)	363
Septembre	585
Octobre	703
Novembre	605
Décembre (fermé 1 semaine)	531
TOTAL	6098

# L'origine des patients :

Le CMS rayonne très largement au-delà des limites communales. La forte proportion de patientèle de VIRE est le résultat du départ en retraite de plusieurs médecins sur ce secteur. On estime d'autre part, que suite à la fermeture du cabinet du Dr LECONTE, 800 patients de VALDALLIERE sont partis sur le secteur de CONDE EN NORMANDIE....

Localisation	Répartition
14500 Vire-Normandie	594
14410 Valdallière	548
61100 Flers Agglo	108
Autres	75
14380 Noues de Sienne	61
14350 Souleuvre en Bocage	58
14110 Condé en Normandie	44
14770 Terres de Druance	40
50150 Sourdeval	31





# Bilan financier:

DEPENSES	DEPENSES AU 31/12/2023	RECETTES	RECETTES AU 31/12/2023
ELECTRICITE	6 814,17 €	CONSULTATION	150 151,78 €
EAU	75,77 €		
FOURNITURES ENTRETIEN	1 697,24 €		
FOURNITURES NETTOYAGE	890,54€		
PETITS EQUIPEMENTS	357,66 €		
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	331,39€		
PRODUITS PHARMACEUTIQUES	205,90 €		
INTERVENTIONS ENTREPRISES (ODS + nettoyage vitres)	172,68 €		
MAINTENANCE	2 679,91 €		
MESSAGERIE CRYPTEE	114,00 €		
FORMATION	570,00 €		
INAUGURATION	136,00 €		
FRAIS TELECOMMUNICATION	6 204,09 €		
FRAIS BANCAIRES	148,84 €		
SACEM	102,38€		
TRAITEMENT DECHETS	429,31 €		
COORDINATION	3 500,00 €		
AMORTISSEMENT	3 298,51 €		
CHARGES PERSONNEL	187 360,30 €		
TOTAL	215 088,69 €	TOTAL	150 151,78 €
		DEFICIT DE FONCTIONNEMENT	64 936,91 €

Le résultat est conforme aux prévisions : les recettes (consultations) couvrent le salaire des deux médecins. Reste à charge de la commune le salaire du secrétariat médical ainsi que les charges de fonctionnement du bâtiment.

# Perspectives 2024....

Le transfert du Centre Municipal de Santé de VALDALLIERE à est à l'ordre du jour des discussions des instances de l'Intercom de la VIRE au NOIREAU ...

# 2. L'ETAT DES FINANCES DE LA COMMUNE A L'ISSUE DE L'EXERCICE 2023

# A. Rappels sur la présentation du budget

Le budget communal doit chaque année être voté avant le 15 avril de l'année auquel il s'applique. Il doit être obligatoirement voté en équilibre par section. Ces sections se décomposent comme suit :

<u>La section de fonctionnement</u>: Elle comprend les dépenses courantes n'affectant pas le patrimoine communal : frais de personnel, frais de gestion (fluides, fournitures, entretien courant...), frais financiers (notamment les intérêts des emprunts), autres charges de gestion courante (subventions aux budgets annexes, aux associations...), les charges exceptionnelles et les amortissements et provisions. En recettes, cette section comprend les recettes fiscales, la dotation globale de fonctionnement et autres dotations versées par l'Etat, la Région et le Département, les produits des services (recettes perçues sur les usagers des différents services) et les autres produits de gestion courante (revenus des immeubles, locations...).

<u>La section d'investissement</u>: Elle a trait au patrimoine de la commune et comprend toutes les dépenses qui concernent les achats et les travaux d'équipements (outillage, terrains, constructions, frais d'étude etc..) et le remboursement du capital emprunté. Elle est alimentée en recettes par l'autofinancement (virement de la section de fonctionnement – affectation de résultat), le montant de l'emprunt, les subventions d'équipement, la taxe d'aménagement, les remboursements de TVA, et les ventes de patrimoine.

<u>L'autofinancement</u> représente l'excédent dégagé par la section de fonctionnement qui est transféré en recettes d'investissement par le biais de l'affectation de résultats du compte administratif N-1 au budget de l'année N.

Ainsi, lorsqu'une collectivité locale souhaite réaliser des dépenses d'investissements nouvelles (constructions, équipements...), elle peut les financer :

- o En obtenant des subventions d'équipement qui couvriront pour partie ces dépenses,
- o En recourant à l'emprunt, ceci augmentant l'endettement et les frais financiers (qui réduira l'autofinancement les années suivantes)
- o En ayant recours à l'autofinancement, donc en réalisant des économies sur les dépenses de fonctionnement augmentant l'excédent de fonctionnement et alimentant les recettes d'investissement. L'autre moyen d'augmenter l'autofinancement consiste à augmenter les recettes de fonctionnement ; deux leviers peuvent alors être actionnés :
  - Augmentation de la fiscalité locale
  - > Et/ou augmentation des produits perçus sur les usagers par l'intermédiaire des tarifs communaux.

<u>Le compte financier unique (CFU)</u>, qui remplace le compte administratif (c'est-à-dire le compte de résultat de l'année écoulée) et le compte de gestion (c'est-à-dire le compte de résultats émis par le trésorier) retrace l'ensemble des dépenses et des recettes sur une année écoulée.

# B. La structure du CFU de 2023 – flux réels (hors opérations d'ordre)

	DEPENSES 6 321 161€	RECETTES 7 069 831 €
MENT	CHAP 012 - FRAIS DE PERSONNEL 56.2 %	CHAP 73 - IMPOTS ET TAXES 47.20%
FONCTIONNEMENT	CHAP 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL 30.8 %	CHAP 74 - DOTATIONS 36.4%
F(	CHAP 65 - CHARGES DE GESTION COURANTE 11,1 %	CHAP 70 PRODUITS DES SERVICES 8.8%
		CHAP 75 - LOYERS ET LOCATIONS 6.1%
	CHAP 66 - CHARGES FINANCIERES  1,7 %  CHAP 014 - ATTENUATION DE PRODUITS + CHAP 67	CHAP 013 - ATTENUATIONS DE CHARGES 1.2%
	CHARGES EXCEPTIONNELLES + CHAP 68 DOTATIONS AUX PROVISIONS 0,2%	CHAP 77- VENTES 0.3%

	DEPENSES 2 979 746 €
INVESTISSEMENT	EQUIPEMENTS PAR OPERATION- 89 % 2 658 921.18 €
	FINANCIER (Remboursement de la dette) 11 % 320 821 €

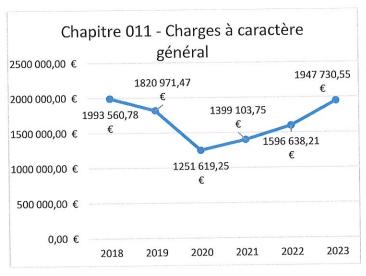
RECETTES 1 095 165 €
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS PAR OPERATION – 63 % 692 163 €
CHAP 10 - FCTVA 37% 403 001 €

# C. La section de fonctionnement

# a. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement ont représenté à Valdallière **1 062 €** par habitant en 2023 pour 958 € par habitant s'agissant des Communes de même strate démographique (5000-10000 habitants) en 2021. (Données actuellement les plus récentes publiées par la Direction Générale des Collectivités locales).

# Les charges à caractère général CHAP 011 : 1 947 730,55 €



Une augmentation des charges à caractère générale de 22% qui s'explique essentiellement par la réhabilitation de l'école maternelle de VASSY (237 724€) On constate d'autre part une inflation importante des articles relatifs à la maintenance; aux combustibles; à l'énergie ...

# Art 6156 - maintenance - 113 321 €

Entre 2022 et 2023 cet article a connu une progression de +28% (+ 24 850€) Cet article recouvre :



- La maintenance des copieurs 33 236€
- La maintenance logiciel professionnels : 32 867€
- Le contrôle des poteaux incendie; la maintenance des extincteurs, des défibrillateurs; paratonnerres; tractopelle; ascenseurs; système de traitements de l'air de nos équipements (piscines, écoles); équipements de cuisine...

Cette forte progression s'explique par des charges nouvelles :

- La mise en place de nouveaux services : Centre Municipal de Santé, CNI
- La maintenance des 16 défibrillateurs installés en 2023
- Le contrôle des poteaux incendie (tous les 3 ans)
- L'extension du Portail Famille

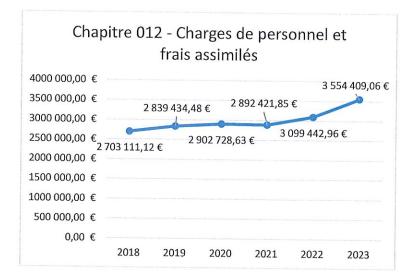
La maintenance des copieurs reste le premier poste de dépense. La maitrise de cette dépense implique de rationnaliser et de renouveler la flotte de copieurs répartis sur l'ensemble des sites. Sur les 15 copieurs la moitié ont plus de 8 ans et affichent des coûts copie 7 fois supérieurs aux coûts d'équipements récents. Le remplacement des 7 copieurs de 2015 et 2016 permettrait de générer une économie de 8 448 € par an.

# 2. Les charges de personnel CHAP 012

Comme dans la plupart des collectivités, les charges de personnel constituent le premier poste de dépenses et la maîtrise de leur évolution représente un enjeu majeur.

La masse salariale 2023 démontre une progression significative (+ 14,7%)

Les raisons tiennent autant à des décisions relatives à la mise en place de services qu'a des avancées sociales :



- Le recrutement de 2 médecins et d'une secrétaire médicale
- Les incidences relatives à la revalorisation du point d'indice
- La mise en place du CIA en février 2023
- La révision du régime indemnitaire
- Le paiement de la mise à disposition par l'intercom du Cingal et de la suisse normande d'un maîtrenageur en 2022

# CHAPITRE 12 - charges de personnels

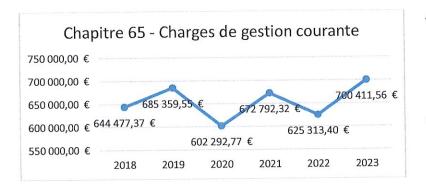
La croissance de 14,7% de ce chapitre correspond à une augmentation de 454 966  $\leqslant$  des charges de personnels :

- Personnel du Centre Municipal de Santé : 187 360 €
- Impact financier de la revalorisation de 3,5% du point d'indice en année pleine : 4,85003€ contre 4,6860€ auparavant : **80 000€**
- La révision du régime indemnitaire : 59 871€
- La mise en place du CIA: 37 000 €
- Le remboursement à l'Intercom du Cingal et Suisse Normande pour le maître nageur : **41 854 €**
- Chômage du à deux fonctionnaires démissionnaires : 25 000 €
- Remboursement à POLE EMPLOI d'un versement de l'allocation de retour à l'emploi : 9 968€
- Rappel d'une cotisation retraite pour un agent fonctionnaire : + 5 146 €

# Et dans une moindre mesure :

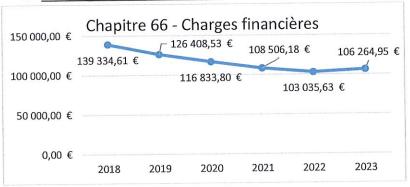
- Revalorisation de la catégorie B en début de carrière en année pleine : applicable au 1er septembre 2022
- Déroulement de carrière (avancements d'échelon)
- Revalorisation de la Cotisation Patronale du CNFPT : 0.10% au lieu de 0.05%

# 3. Les charges de gestion courante CHAP 65



- Une augmentation de 12% des charges de gestion courantes due essentiellement à l'augmentation significative de la subvention au CCAS (+ 61 127 €)
- L'indemnisation des commerçants de VASSY suite aux travaux du bourg

# 4. Les charges financières CHAP 66



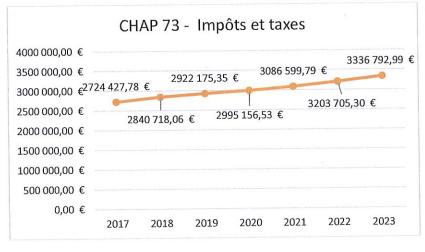
 Une augmentation consécutive à la variation des taux sur un emprunt souscrit

### b. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement ont représenté à Valdallière **1 193 €** par habitant en 2023 pour 1 400 € par habitant s'agissant des Communes de même strate démographique (5000-10000 habitants) en 2021. (Données actuellement les plus récentes publiées par la Direction Générale des Collectivités locales).

# Les Impôts et les taxes CHAP 73

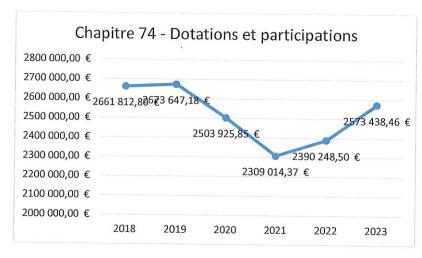
Le chapitre 73 a connu une progression de 4% en 2023 :



- Une augmentation importante des bases (+7%) locatives qui a engendré une forte progression des recettes de la fiscalité directe impôts locaux (+ 192 371 €)
- Une recette des taxes de mutation en net replis (-50 000 €)

# 2. Les dotations CHAP 74

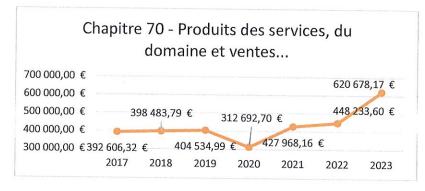
Le chapitre 74 est en progression de + 3,5% en 2023



- Une augmentation des dotations de 4%
- Une progression importante des participations du département (rattrapage subventions programme de plantation)
- Une progression importante du FCTVA

# 3. Les produits des services CHAP 70

Le chapitre 70 est en progression de + 38%



- Une augmentation de recettes essentiellement dû au Centre Municipal de Santé: 150 000 € de recettes de consultations
- Une progression importante des recettes de la piscine (+38%)
- Un « rattrapage » des subventions de la CAF sur les années antérieures

# D. La section d'investissement

a. Les dépenses et recettes d'investissement

Chapitre Opération	Libellés	BP 2023	REALISE 2023	RAR 2023	ouverture crédits
1000	VIABILISATION TERRAINS	2 601,20 €	2 601,20 €	0,00 €	0,00 €
1006	GENDARMERIE	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
101	GS VIESSOIX	30 000,00 €	22 000,76 €	0,00 €	0,00 €
1200	SIGNALITIQUES	40 080,97 €	28 714,37 €	5 868,59 €	10 020,24 €
1300	DEFENSES INCENDIE	132 280,00 €	80 817,47 €	51 462,53 €	33 070,00 €
1500	AMENAGEMENT DE BOURG	1 935 822,03 €	1 793 069,76 €	139 114,04 €	483 955,51 €
1600	BATIMENTS PUBLICS	444 617,30 €	281 797,83 €	143 902,67 €	111 154,33 €
1700	LOGEMENTS COMMUNAUX	26 316,88 €	16 522,38 €	6 823,28 €	6 579,22 €
1800	EGLISES	98 412,61 €	55 181,41 €	41 014,00 €	0,00 €
1900	CIMETIERES	80 937,64 €	10 542,35 €	60 334,89 €	0,00 €
2100	EQUIPEMENTS SPORTIFS	17 230,00 €	16 009,32 €	0,00 €	0,00 €
2200	MATERIELS ET MOBILIERS	47 159,80 €	36 650,70 €	1 701,43 €	11 789,95 €
2300	INFORMATIQUE ET AUDIO VISUEL	78 328,13 €	70 345,84 €	1 294,85 €	19 582,03 €
2400	VEHICULES ET MATERIELS ATELIER	81 585,88 €	43 685,42 €	26 036,23 €	20 396,47 €
2600	VOIRIE	281 675,67 €	200 982,37 €	80 693,30 €	70 418,92 €
	TOTAL GENERAL :	3 307 048,11 €	2 658 921,18 €	558 245,81 €	766 966,67 €

Chapitre Opération	Libellés	BP 2023	REALISE 2023	RAR 2023
1200	SIGNALITIQUES	12 720,00 €	6 032,00 €	2 020,00 €
1300	DEFENSES INCENDIE	45 700,00 €	0,00 €	45 700,00 €
1500	AMENAGEMENT DE BOURG	1 072 818,00 €	334 098,37 €	735 387,63 €
1600	BATIMENTS PUBLICS	322 893,99 €	231 109,10 €	73 249,06 €
1800	EGLISES	76 247,00 €	41 369,45 €	31 738,00 €
1900	CIMETIERES	12 343,00 €	0,00 €	7 500,00 €
2100	EQUIPEMENTS SPORTIFS	21 612,80 €	17 850,40 €	3 762,40 €
2200	MATERIELS ET MOBILIERS	4 448,00 €	0,00 €	0,00 €
2300	INFORMATIQUE ET AUDIO VISUEL	61 703,80 €	61 704,20 €	0,00 €
2600	VOIRIE	109 000,00 €	0,00 €	0,00 €
EVAILED	TOTAL GENERAL:	1 739 486,59 €	692 163,52 €	899 357,09 €

# Ouverture anticipée des dépenses d'investissement pour 2024 :

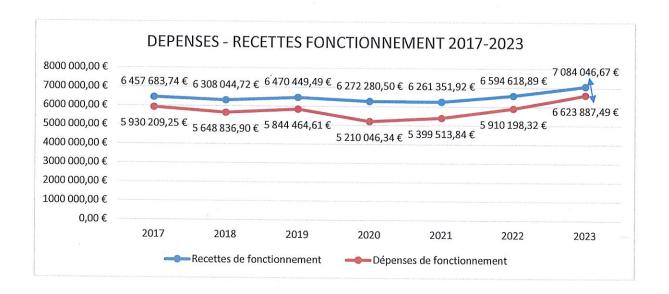
La commune peut, par délibération, autoriser l'ouverture anticipée des dépenses d'investissement, avant le vote du budget 2024, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2023. Cette faculté est une facilité de trésorerie, pas une dérogation au principe d'annuité budgétaire.

Rappel: délibéré le 15 janvier 2024

# E. L'analyse économique rétrospective

# a. L'évolution des recettes et des dépenses

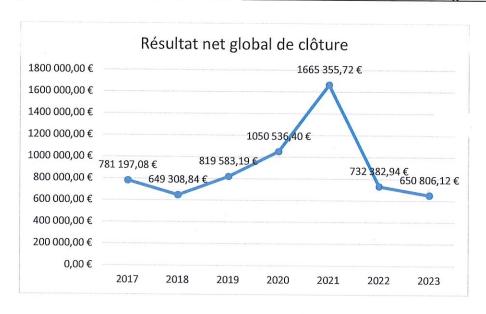
Sans l'affectation de résultat de l'année précédente, le delta entre les dépenses et les recettes se rétrécit en 2022 et tend à se rapprocher des résultats de 2018-2019. Attention toutefois au risque d'effet ciseau (augmentation plus forte des dépenses que des recettes). Le delta entre recettes et dépenses ainsi mis en évidence nourrit la section d'investissement pour financer les dépenses d'équipement ou se désendetter. L'effet de ciseau a pour conséquence d'endommager l'épargne brute dégagée et de possiblement dégrader la situation financière.



Taux de rigidité des charges de structures : **55.27** % des dépenses de la commune sont dites rigides (dépenses de personnel et intérêts de la dette), difficiles à compresser. 44.73% des dépenses peuvent être maitrisables afin d'augmenter à court terme son épargne et améliorer sa capacité de désendettement.

# b. L'affectation de résultat : une diminution du résultat

Le résultat net global de clôture de l'année 2023 est de 650 806.12 €, qui sera affecté au budget 2024.



Malgré le fait qu'il reste positif, le résultat net global de clôture de 2023 à affecter au budget de 2023 est en baisse :

- 11 % entre 2022 et 2023

L'affectation de résultat représente la réalité financière de la commune de l'année écoulée. Il a une importance capitale car il constitue le moyen de financement des dépenses de l'exercice suivant s'il est positif et doit être pris en charge s'il est négatif.

La commune puise dans ses excédents pour financer les investissements :

 le besoin de financement net des investissements augmente du fait de la baisse de l'autofinancement et l'augmentation de l'effort d'investissement.

# c. L'autofinancement : un levier essentiel pour investir

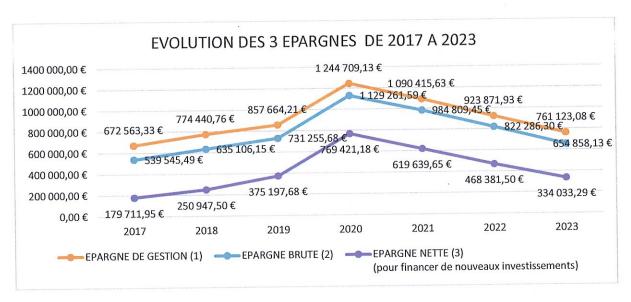
Trois indicateurs essentiels sont présentés :

- <u>- L'épargne de gestion</u> = RECETTES RELLES DE FONCTIONNEMENT DEPENSES RELLES DE FONCTIONNEMENT L'épargne de gestion est constituée de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.
- L'épargne brute = EPARGNE DE GESTION CHARGES D'INTERETS

L'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement). L'épargne brute représente le socle de la richesse financière. L'excédent appelé aussi autofinancement brut finance la section d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette. La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle.

L'épargne nette (auto-financement) = EPARGNE BRUTE – REMBOURSEMENT DU CAPITAL

L'épargne nette est calculée à partir de l'épargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. C'est ce solde qui est directement affecté au financement de la politique d'équipement et permet d'éviter ou de réduire le recours à l'emprunt. C'est le socle de la richesse financière pour investir et garantir la solvabilité financière.



Le taux d'épargne brute représente donc la part des recettes courantes qui ne se trouve pas consommée par le financement de ses dépenses de fonctionnement et qui peut être consacrée pour rembourser la dette et/ou investir.

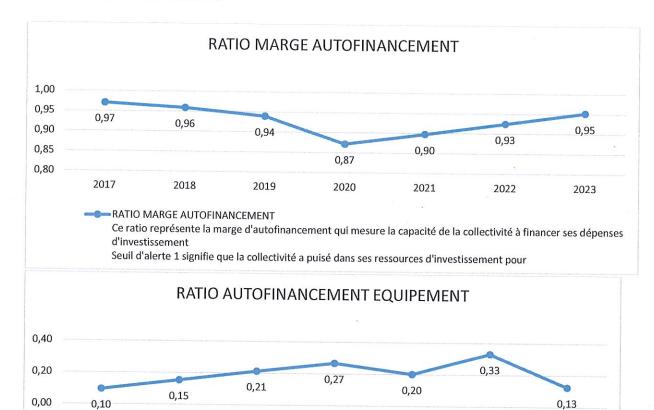
# L'autofinancement de Valdallière :

2017

2018

RATIO AUTOFINANCEMENT EQUIPEMENT

2019



Le ratio d'autofinancement diminue. La commune va devoir avoir recours à l'emprunt pour financer ses équipements.

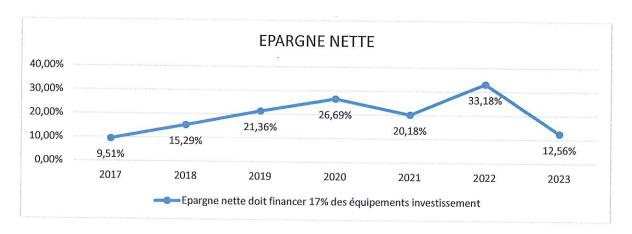
2020

part autofinancée des nouveaux investissements (épargne nette / dépenses réelles d'équipement) faible taux signifie que la collectivité a davantage recours à l'emprunt pour financer ses équipements

2021

2022

2023



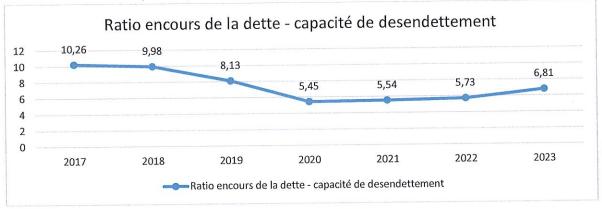
# 3. L'ENDETTEMENT

L'encours de la dette (capital restant dû) en 2023 s'établit à <u>4 459 524 €,</u> pour une annuité 2023 de 459 179€. La capacité de désendettement qui mesure le nombre d'années que mettrait la Commune à se désendetter après avoir honoré toutes les dépenses courantes est de 6.81 ans au 31.12.2023.

Si la collectivité consacre entièrement son épargne brute au remboursement du capital, la durée sera d'un peu plus de 5 ans.

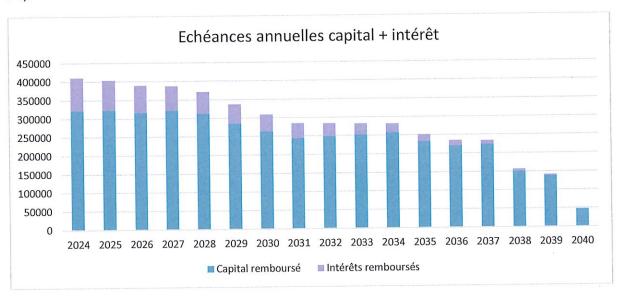
Pour une bonne gestion, le remboursement du capital ne devrait pas excéder 6 années. Une commune est considérée comme endettée si la durée est comprise en 6 et 9 ans.

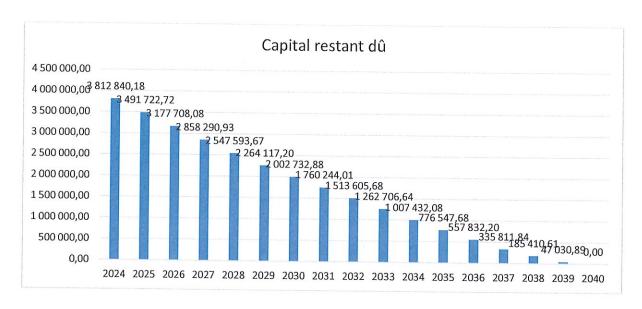
La situation devient très préoccupante au-delà de 9 ans.



	ENCOURS DETTE	RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT	RATIO
2023	4 459 524	6 963 674 €	0,64

L'extinction de la dette communale serait atteinte en 2040 sans nouveaux emprunts (sur la base des profils suivants : flux de remboursement (annuité acquittée chaque année) et évolution du CRD (Capital Restant Dû).





14 emprunts sont en cours à taux fixe dont 1 à taux variable. Aucun emprunt n'ayant été souscrit en 2023, le désendettement de la commune s'est donc poursuivi.

# 4. LE PROJET DE BUDGET 2024

Dans le contexte actuel, il importe de suivre au plus près l'évolution des marges de manœuvres financières de la commune et de garder à l'esprit les grands principes de l'équilibre budgétaire, et d'identifier les potentiels risques que la commune encourt.

Rappelons que c'est la différence entre les recettes de fonctionnement (fiscalité, dotations, produits des services) et les dépenses de fonctionnement (charges de gestion courante, dépenses de personnel, participations et subventions versées) que se dégage l'épargne brute, ou autofinancement brut, qui constitue le socle des recettes de la section d'investissement, mais aussi le levier de la capacité d'emprunt et donc de développement de notre collectivité.

# A. Les orientations en matière de fonctionnement

Pour le BP 2024, les recettes fonctionnement sont proposées en augmentation en raison de l'effet mécanique de l'augmentation des bases. En dépenses, des efforts de gestion continuent d'être demandés afin de garantir un niveau d'épargne suffisant pour poursuivre la trajectoire d'investissements et minimiser le recours à l'emprunt.

# a. Les dépenses

# 1. Les charges à caractère général CHAP 011

Le cout de reconstruction de l'école maternelle ne pesant plus sur le budget 2024 (240 000€). Cela permet, pour l'année à venir, de stabiliser le chap11 malgré les augmentations prévisibles dues notamment à l'augmentation des coûts de l'énergie.

La mise en service du Relais Petite Enfance et des locaux mis à disposition d'1.2.3 Soleil contribueront également à augmenter les fournitures de nettoyage (protocole de nettoyage renforcé) ; les coûts d'énergie et de combustible.

D'une manière plus générale, il sera nécessaire de prendre en considération dans ce chapitre le niveau de l'inflation projetée en 2023 : +3%.

### 2. Les charges de personnel CHAP 012

Le deuxième volet de la revalorisation de la valeur du point d'indice de la fonction publique entre en vigueur avec l'attribution de 5 points d'indice majoré à l'ensemble des agents (Décret n°2023-519 du 28 juin 2023). L'impact est évalué à 28 000 €.

Les différentes réductions de « format » réalisées en 2023 permettront de présenter un chap 12 stable au regard de l'année précédente (réduction horaire d'un médecin — de 28h à 18h; remplacement de la DGA à compter du 25 mars seulement; remplacement d'un agent technique en avril seulement; réduction des contrats de remplacement...). Le remboursement de 41 000 € à l'Intercom du Cingal réalisé pour la mise à disposition de leur maitre-nageur ne grèvera plus le chapitre 12 en 2024.

Faute d'avoir une perspective claire en matière de transfert du Centre Municipal de Santé, le chap 12 intègrera les 3 salariés en année pleine.

Il est à noter que le recours à un poste de saisonnier sera indispensable sur le pôle technique de MONTCHAMP en 2024.

# 3. Les charges de gestion courante CHAP 65

Le chapitre 65 connaitra une baisse essentiellement due à la réduction de la subvention au CCAS (- 27 773 €).

# 4. Les charges financières CHAP 66

Le chapitre 66 sera en augmentation dû à la souscription d'une ligne de trésorerie, et au règlement des intérêts.

# b. Les recettes

# 1. Les impôts et les taxes CHAP 73

L'impôt « ménage » sera affecté par l'augmentation significative des bases fiscales (+ 3,9%). Sans augmentation des taux d'imposition, cette revalorisation des bases devrait générer une recette supplémentaire de 134 527 €.

### 2. Les dotations CHAP 74

Le projet de Loi de finance confirme la tendance à la consolidation de la Dotation Globale de Fonctionnement. Le budget. En conséquence, au chap 74 sera inscrit le montant de dotations perçues sur l'exercice 2023.

# 3. Les produits des services CHAP 70

Ils sont essentiellement constitués des recettes de cantine, garderie et centre de loisirs, centre municipal de santé mais également : les recettes de la piscine, la subvention de la poste pour les agences communales, ....

L'inscription 2024 se situera, par « prudence » en retrait de celle de 2023.

Il sera nécessaire de retravailler les politiques de tarification tel que le prix des concessions funéraires.

### 4. Autres produits de gestion courante CHAP 75

Ce chapitre sera en très net retrait en 2024. Ce retrait s'explique par le remboursement par l'assurance en 2023 des travaux de reconstruction de l'école maternelle (222 360 €).

En matière de location de salle, la révision de la tarification électrique sera nécessaire. Les tarifs s'établissent actuellement à 0,20 € kwh, alors que le coût réel du kwh s'établit actuellement à 0,25 € ....

# B. Les orientations en matière d'investissement

Parmi les propositions d'opérations en 2024 qui seront soumises au vote du conseil, on peut citer :

- GENDARMERIE : étude environnementale de la parcelle dans le cadre de la modification du PLU
- DEFENSE INCENDIE:
  - Mise en place de 13 réserves incendies (VASSY; PIERRES; ESTRY; BERNIERES; VIESSOIX)
- PLANTATION DE HAIES
  - Programme de plantation 2023-2024
- AMENAGEMENTS DE BOURGS :

- Travaux d'aménagement du bourg d'ESTRY
- o Acquisition terrain à VASSY en vue du projet d'habitat inclusif (Ages et Vie)
- Création d'un parking dans le bourg de VIESSOIX

### BATIMENTS PUBLICS

- o Travaux d'entretien dans les salles des fêtes
- o Réfection de l'assainissement non collectif à la salle des fêtes de RULLY
- o Constitution d'une provision pour le recrutement d'un maître d'œuvre pour le CHAT FOIN + provision pour travaux d'entretien
- Travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics

# • LOGEMENTS COMMUNAUX

- o Travaux de réfection de logement à MONTCHAMP
- Travaux d'entretien des logements à ESTRY et VASSY

### EGLISES

- Réfection électricité à l'église de RULLY
- Réfection toiture de l'église de VASSY

### CIMETIERE

- Provision pour recrutement maître d'œuvre pour la création du cimetière paysager de MONTCHAMP
- o Relevage de sépulture

# MATERIELS ET MOBILIERS

- O Matériel pédagogique et administratif pour le RPE
- o Mobiliers divers pour les services
- o Equipements de cuisines (salles des fêtes et restaurants scolaires)

### INFORMATIQUE

- Accès fibre pour les mairies et services
- o Gestion informatique (piscine)
- Serveur informatique (siège VALDALLIERE)
- o Photocopieurs

# • MATERIELS ATELIERS

o Continuité de l'effort de renouvellement des matériels et véhicules



# **PROJET**



# 1- Pourquoi?

Certains parents sont isolés de leurs proches, et n'ont pas de solutions pour faire garder leur(s) enfant(s). Ce qui « prive » ces parents de s'octroyer une sortie, ou peuvent rencontrer des difficultés pour des rendez-vous...

L'idée est de proposer à ces familles, une liste des jeunes ayant suivi une petite formation, afin de répondre aux attendus pour la garde d'enfants ponctuelle.

Cette liste sera consultable sur le site de la commune.

# 2- Comment?

Après une communication sous forme d'affiche transmise aux mairies déléguées, presse et site de Valdallière, un groupe de 10 jeunes, de 16 à 20 ans seront sélectionnés parmi les personnes qui transmettront leur candidature auprès de la commune.

Chaque jeune mineur devra transmettre :

- Autorisation parentale ou du représentant légal

La formation comprendra:

- Sensibilisation aux jeunes enfants = MFR Vire (3h30)
- PSC1 = Union Départemental Sapeur Pompiers (7h00)
- Thématique jeux/lecture = Blandine et Laurine (à définir)

Au terme de cette formation, chaque jeune se verra délivré :

- Diplôme PSC1
- Plaquette conseil (1<sup>er</sup> contact avec les parents, 1<sup>er</sup> RDV avec les parents, quelques questions pour préparer son RDV)

# 3- Financement.

Le coût financier pour la commune est correspondant à la formation du PSC1, ainsi que l'intervention de madame Levallois, formatrice à la MFR de Vire, pour la sensibilisation aux jeunes enfants.

Soit : PSC1 = 600 € de formation + 50 € de frais de transport = 650 €

Maison Familiale de Vire = 350 €

Total formation = 1 000 €

Ce qui revient 100 € par candidat. De plus, pour les jeunes ayant la carte « Atout Normandie », il leur est possible, s'ils le souhaitent, de télécharger le coupon réduction d'une valeur de 40 €, qui pourra être utilisé pour la formation PSC1.



# **OFFRE DE FORMATION 2024**

# Commune Valdallière

# Objectifs, durée, contenu et calendrier :

Séance unique de 3h30	Objectif: sensibilisation des jeunes à la prise en charge des enfants dans la cadre d'une garde ponctuelle au domicile des parents :
dispensée dans la semaine du 22 au 26 avril 2024	Les étapes clés du développement de l'enfant L'hygiène de base et la prévention des contaminations Le sommeil chez l'enfant, les éléments favorisant l'endormissement Donner à manger en toute sécurité : préparer un biberon, donner un repas Assurer le change de l'enfant Savoir occuper un enfant Savoir réagir en cas de difficultés

Lieu:

MFR « La Florie » Route de Pont Farcy 14500 VIRE ou salle mise à disposition sur la

commune de Valdallière

Effectif: Groupe de 10 personnes maximum

# Coût de la formation/ groupe

Désignation	Quantité en heure	Prix de la séance
Séance de formation	3h30	350 euros TTC Organisme non assujetti à la TVA

# Méthode Pédagogique:

- Des apports théoriques
- Des travaux pratiques, mises en situation

Cachet et signature MFR

Bon pour accord /signature

MAISON FAMILIALE La Florie
Route de Pont-Farcy
14500 VIRE NORMANDIE
Tel. 02 1 68 01 05
SIRET: 760 750 949 00023
MIR VIRE Route de Pont Farcy 14500 V e
Siret: 780750949.00023
NAF: 85312

VZ máj févr ar 2024

Tel: 02:31:68:01:05 Mal mir.vim@mir.asso.ir Site: www.virc.mir.ir



N° d'agrément : 14-93-05 / RNCQ 0461 /

N° d'agrément SST : 1022997/2016/SST-01/O/CN

N° d'enregistrement : 25-14-02586-14 N° de SIRET : 41891184800038

N° APE: 9499 Z

COMMISSION PETITE ENFANCE

7 RUE DES ECOLES 14410 VALDALLIERE

# CAEN, le 22/02/2024 - Devis n° 24.172 - Formation PSC1 - Prévention et secours civique Niveau 1

Affaire suivie par Mme MAILLARD-BRIMANT Sandrine

Désignation	Coût unitaire	Coût total
Session prévue le 22/04/2024 Lieu de la formation : Sur site client (à définir) Type de formation : PSC1 - Prévention et secours civique Niveau 1) Horaires : Matin :9h00-12h30 / Après-midi :13h30-17h00 Durée : 7 heures		
Conditions commerciales par session : Nombre de stagiaires prévus : 10	600 €	600 €
Commentaires : Demande de Mme Prevel	Frais annexes H.T. Montant H.T.	50 € 650 €

Le présent devis est valable jusqu'a la date du 20/03/2024.

En cas d'acceptation de votre part, merci de nous le renvoyer signé, daté et tamponné.

Nous vous ferons alors parvenir une convention commerciale dans les meilleurs délais.

Signature du client date et tampon suivie de la mention bon pour accord

Le Président de l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers du Calvados Capitaine Patrick BLANCHET



Code Banque	Code Guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation
30003	00440	00037262975	28	SG CAEN COTE DE NACRE
	IBAN : F	R76300030044000037	26297528	